

Le temps d'agir!

AJAX • AURORA • BARRIE • BELLE RIVIÈRE • BRAMPTON

BRANTFORD • BURLINGTON • CAMBRIDGE • CHATHAM-KENT

CLARINGTON • GUELPH • HALTON HILLS • HAMILTON

KITCHENER • LAFONTAINE • LASALLE • LONDON • MARKHAM

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE
D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE
EN LANGUE FRANÇAISE DANS LA RÉGION
DU CENTRE-SUD-OUEST

RAPPORT FINAL
Février 2016

MILTON • MISSISSAUGA

NEWMARKET • NIAGARA

OAKVILLE • OSHAWA

PENETANGUISHENE • PETERBOROUGH • PICKERING

POINTE-AUX-ROCHES • PORT COLBOURNE • RICHMOND HILL

ST. CATHARINES • SARNIA • TECUMSEH • TORONTO

VAUGHAN • WATERLOO • WELLAND • WHITBY • WINDSOR



En cas de divergence entre la version anglaise et la version originale française de ce document, la version française fait foi.

In case of a discrepancy between the French and English versions of this document, the original French version prevails.





24 février 2016

L'honorable Reza Moridi

Ministre de la Formation, des Collèges et Universités
Gouvernement de l'Ontario
Toronto (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous remettre le rapport final du Comité consultatif d'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.

Ce rapport est le fruit de 24 mois de réflexions et fait suite au mandat qui nous a été confié, en février 2014, de vous prodiguer des conseils quant aux meilleures façons de renforcer l'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-Sud-Ouest. Ce rapport vous fait part de nos recherches et analyses, des consultations et échanges que nous avons menés, de même que des constatations faites et des recommandations que nous vous formulons. Nous vous présentons ce que nous croyons être le meilleur modèle de prestation qu'il soit pour répondre aux besoins pressants de la population francophone de cette région.

Le rapport est intitulé « le temps d'agir. » En effet, il traduit le sentiment que partagent les membres du Comité quand au fait que le temps d'analyser les faits est terminé et qu'il y a urgence d'agir pour répondre aux importantes problématiques que nous avons identifiées dans la région du CSO.

Sachant l'importance que vous et votre gouvernement accordez à cet enjeu majeur pour l'avenir des francophones de la région, voire pour toute la province, nous vous invitons à le rendre public dans les plus brefs délais. Nous vous demandons également d'agir rapidement pour y donner suite.

Je tiens à remercier chacun et chacune de mes collègues, membres du Comité, pour l'engagement et l'intérêt indéfectibles qu'ils et elles ont témoigné au cours des deux dernières années. Nos échanges en sont ressortis profondément enrichis. De plus, les membres du Comité veulent témoigner de leur reconnaissance à l'endroit de l'équipe de la Division de l'éducation de langue française, de l'éducation des autochtones et de la recherche pour l'appui et les bons conseils qu'elle nous a consentis tout au long de nos travaux. Nous n'aurions pas pu accomplir le travail que nous avons complété sans leur présence et soutien. Finalement, nous aimerions remercier tous ceux et toutes celles qui nous ont alimentés dans le cadre de nos multiples consultations et rencontres. Ils et elles sont nombreuses et l'ouverture d'esprit a toujours été au rendez-vous et des plus salutaires pour nos réflexions.

En espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, au nom de mes collègues ainsi que le mien, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Diane Dubois



TABLE DES MATIÈRES

1 SOMMAIRE	4	TABLEAUX	
1.1 LA VOIE À SUIVRE	4	Tableau 1	5
1.2 UN PROBLÈME BIEN DÉFINI	5	Évolution démographique de la population francophone de l'Ontario par région depuis 1996	
1.3 UNE DÉMOGRAPHIE CHANGEANTE	5	Tableau 2	6
1.3.1 LES DONNÉES ACTUELLES	5	Évolution du nombre de diplômés de langue française dans le CSO depuis 2005-2006	
1.3.2 L'AUGMENTATION RAPIDE DES EFFECTIFS	6	Tableau 3	6
2 RECOMMANDATIONS	7	Évolution des effectifs dans les conseils scolaires de langue française du CSO depuis 1998-1999	
3 LE COMITÉ CONSULTATIF	9	Tableau 4	12
3.1 LE MANDAT	9	Évolution du nombre d'écoles de langue française dans le CSO depuis 1999-2000	
3.2 AXÉ SUR L'AVENIR	9	Tableau 5	13
3.2.1 VISION ET VALEURS	9	Poids démographique des francophones en Ontario par région (en 2011)	
3.2.2 PRINCIPES DIRECTEURS	10		
4 CONTEXTE	11		
4.1 UN PARADOXE À RÉSOUDRE	11	NOTES ET RÉFÉRENCES	30
4.2 L'URGENCE D'AGIR	12		
4.3 LE CONTEXTE ACTUEL	13		
4.4 UNE POSITION QUI RASSEMBLE	14		
5 MODÈLES D'INSTITUTION ET CONSULTATIONS	15		
5.1 LES MODÈLES D'INSTITUTIONS POSSIBLES	15		
5.2 DES INSTITUTIONS EN MILIEU MINORITAIRE	16		
5.3 RENCONTRES ET CONSULTATIONS	17		
5.4 ANALYSE DE DONNÉES	17		
6 DIAGNOSTIC	18		
6.1 LES CONSTATS	18		
6.2 MILIEU DE VIE EN FRANÇAIS	19		
7 CONDITIONS GAGNANTES	20		
8 NOUVEAU MODÈLE DE PRESTATION	22	ANNEXES	
8.1 PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES RESPONSABILITÉS	23	Annexe 1	31
8.2 GOUVERNANCE	23	Composition du Comité consultatif en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-Sud-Ouest	
8.3 EMBLEMMENT DU CAMPUS PRINCIPAL	23	Annexe 2	32
8.4 CLIENTÈLES CIBLES, RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT	24	Les institutions hors province étudiées	
8.5 PARTENARIATS ET COLLABORATIONS	24	Annexe 3	33
8.6 RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ	25	Les interlocuteurs rencontrés	
8.7 APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET RECHERCHE	26	Annexe 4	34
9 DÉMARRAGE	28	Plan de mise en œuvre	
10 CONCLUSION	29		

1

SOMMAIRE

Le besoin de renforcer l'éducation postsecondaire en français dans la région du Centre-Sud-Ouest (CSO) de l'Ontario a fait l'objet de nombreuses études, réflexions et discussions depuis déjà plusieurs années. Que celles-ci aient été le fruit d'échanges entre experts et scientifiques, entre représentants et représentantes de la communauté francophone, d'acteurs politiques de toutes allégeances ou d'intervenants du réseau postsecondaire actuel, tous et toutes reconnaissent que la situation présente, où l'accès très limité à des programmes et cours postsecondaires en français, n'est plus acceptable.

Comment donc intervenir, comment agir pour améliorer l'offre de programmes postsecondaires en langue française? Comment créer les conditions propices à un apprentissage de qualité et instaurer un environnement convivial permettant à la clientèle étudiante francophone du CSO de s'épanouir pleinement?

Le contexte n'a jamais été aussi favorable pour agir, pour être audacieux. Un consensus de plus en plus large se dégage dans la population, de même que chez les dirigeants politiques. Rappelons-nous du pas important franchi le 19 novembre dernier à Queen's Park où, par un vote unanime des élus à l'Assemblée législative, le projet de loi privé 104, soit la *Loi constituant l'Université de l'Ontario français*, a franchi le cap de la deuxième lecture.

1.1 LA VOIE À SUIVRE

Pour répondre à la problématique actuelle et après deux années d'analyses et de consultations, notre Comité a conclu que la meilleure réponse, sinon la seule, au problème esquissé en matière d'éducation postsecondaire pour les francophones consiste **en trois actions prioritaires interdépendantes qui doivent être mises en route dès le printemps 2016** :

- **Créer une université de langue française gérée par les francophones et offrant à la clientèle étudiante un milieu de vie en français** ;
- **Consolider le rôle joué par le Collège Boréal** en élargissant de façon accélérée son offre de programmes dans le CSO par l'établissement d'un campus permanent ;
- **Ouvrir un nouveau campus à double vocation dans la région du Grand Toronto (RGT)** pour accueillir le siège principal de ces deux institutions, ce qui permettra de réaliser des économies par la mise en commun de plusieurs services et facilitera la création de passerelles pour les étudiants et étudiantes entre différents programmes collégiaux et universitaires.

Donc, d'ici 2020, le Collège Boréal et la nouvelle université doivent unir leurs efforts pour ériger ce campus principal à Toronto et, ensuite, à moyen et long terme, orienter leur action afin d'élargir l'offre dans les autres régions du CSO.

L'approche préconisée vise à s'assurer des mises en commun pédagogiques et des collaborations avec des institutions existantes pour supporter le démarrage du nouvel établissement universitaire et garantir son développement à moyen et long termes.

La formation dispensée par l'établissement universitaire devra se distinguer par une offre unique, qui s'appuie sur des modes de prestation innovants et flexibles, adaptés au contexte du territoire à desservir et aux exigences d'une clientèle aux besoins variés. D'abord installé dans la métropole financière et économique du pays, il pourrait se tailler une place unique et avantageuse pour répondre à des besoins dans des créneaux d'emploi ciblés. Le premier devoir de cette nouvelle université sera donc de desservir une population très diversifiée de francophones. Ceci devrait être accompli en attirant une clientèle étudiante de toutes les origines désireuse de bénéficier d'un enseignement de très haute qualité et adapté à un marché du travail en pleine évolution, dispensé en

français et permettant aux diplômés d'entamer leurs carrières avec un très haut niveau de bilinguisme. À cette fin, une étude du Conference Board du Canada en 2013¹ a clairement établi que la maîtrise du français au Canada ouvre des portes importantes sur le marché des 31 pays de la francophonie internationale.

L'université devra également s'employer à développer des stratégies d'offre active pour attirer et retenir la clientèle de partout sur le territoire.

L'Université pourra aussi déployer ses efforts auprès d'autres clientèles pour réussir sa mission : par exemple, les francophones d'ailleurs au pays et de l'étranger, les étudiants et étudiantes issus du système d'immersion, les clientèles immigrantes et adultes.

Si le démarrage de l'université doit se réaliser d'ici 2020, son développement doit être vu et planifié sur une période plus longue, de 15 à 20 ans, en identifiant et en priorisant les besoins des clientèles de demain. Tout le milieu d'éducation postsecondaire de langue française en Ontario gagnera d'une telle initiative.

1.2 UN PROBLÈME BIEN DÉFINI

L'enjeu est bien compris ; les analyses de toutes sortes l'ont bien cadré ; le comité d'experts qui nous a précédé l'a défini avec justesse. À présent, il ne reste plus qu'à trouver la ou les solutions à mettre en œuvre. Il est temps d'agir.

Pour le guider ces dernières années et pour lui proposer des solutions, le gouvernement de l'Ontario, par la voix des ministres successifs de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), s'en est remis à diverses sommités en la matière. À ce chapitre, nous n'avons qu'à penser au récent rapport déposé en 2013 par le Comité d'experts nommé par le ministre et qui s'intitule *Bâtir l'avenir : Pour accroître la capacité du système d'éducation de l'Ontario à dispenser un enseignement postsecondaire en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest*.ⁱⁱ

Rappelons que ce comité d'experts, qui avait pour mandat de conseiller le ministre sur les modèles les plus efficaces à adopter afin d'accroître la capacité de dispenser un enseignement postsecondaire en français dans le CSO, constatait le paradoxe qui se devait d'être résolu rapidement car, dans le CSO, « la demande soutenue d'éducation en langue française n'a pas été accompagnée d'une offre de programmes d'études postsecondaires en langue française en concordance avec les investissements de longue durée réalisés en amont par la province pour répondre à cette demande. »ⁱⁱⁱ

En l'occurrence, ce Comité proposait de créer dès 2015 « un établissement d'enseignement de langue française à double vocation, universitaire et collégiale ou deux établissements d'enseignement de langue française – un collège et une université – qui partageraient des services en commun. »^{iv}

Ce rapport d'experts a été lui-même précédé d'un an par une étude déterminante qu'a réalisée le Commissaire aux services en français de l'Ontario. Publiée en 2012, *Pas d'avenir sans accès : Rapport d'enquête – l'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario*^v présente le problème dans toute son acuité.

Le Commissaire observe et déplore l'offre très limitée de programmes postsecondaires en français dans le CSO et, en se penchant sur l'incidence de cette offre modeste, il fait un constat fort simple : *pas d'avenir sans accès*. Il rappelle aussi la conséquence de l'inaction : « En d'autres mots, pour la communauté francophone, il s'agit d'une mort lente. Et pour l'ensemble de la société, il s'agit d'une triste occasion manquée... Cela est simplement inacceptable. »^{vi}



1.3 UNE DÉMOGRAPHIE CHANGEANTE

1.3.1 Les données actuelles

Il est d'autant plus important d'agir à court terme et de planifier sur le long terme étant donné les plus récentes analyses démographiques démontrant clairement un flux migratoire francophone qui favorise désormais la région du Centre-Sud-Ouest.^{vii} En effet, si la tendance se maintient, d'ici une quinzaine d'années, le CSO deviendra la région francophone la plus peuplée de l'Ontario. Déjà, la région compte une population équivalente à celle de tous les francophones du Nouveau-Brunswick.

Tableau 1

Évolution démographique de la population francophone de l'Ontario par région depuis 1996

Région	1996	%	2006*	%	2011	%
Nord	158 715	29,3	139 015	23,9	134 875	22,1
Est	221 100	40,7	242 055	41,5	257 870	42,2
CSO	162 520	30,0	201 625	34,6	218 765	35,7
Total	542 330	100	582 695	100	611 500	100

Source : Office des affaires francophones – analyse des recensements

* Les données depuis 2006 sont comptabilisées selon la définition inclusive de francophone (DIF). LA DIF n'empêche pas de comparer les données avec les recensements précédents car, pour 1996, elle n'a ajouté que 13 000 francophones à l'échelle de la province. Les tendances de fond restent les mêmes.

Il faut se rappeler que de ces trois grandes régions francophones de la province, le CSO a historiquement été la moins bien desservie, la moins bien structurée. Désavantagés par leur modeste poids démographique au cœur même de la région-locomotive de l'économie canadienne, les francophones de cette région, dispersés sur tout le territoire, sont en proie aux effets dévastateurs de l'assimilation et de la perte d'identité. Considérant ces deux tendances de fond, soit, d'une part, la croissance démographique accélérée et, d'autre part, les taux élevés de perte linguistique, l'inaction est devenue indéfendable. Si les autorités capables d'agir aujourd'hui pour contrer cette situation ne le font pas d'ici peu, ils se verront rapidement qualifiés de complices des ravages causés par l'assimilation et responsables du déclin de la francophonie ontarienne. Pour les membres du Comité consultatif, ne rien faire se veut une voie directe vers l'assimilation.

La fragilité dénotée contraste néanmoins avec le fait que c'est dans ce même CSO où l'on constate l'accroissement le plus important de la population francophone en Ontario et que cette augmentation fait en sorte que les écoles de langue française aujourd'hui se multiplient rapidement sur le territoire. La fragilité est nourrie par le fait que les diplômés du secondaire francophone du CSO se heurtent à un mur à la fin de leurs études... un mur d'inaccessibilité. Ils font face à un continuum éducatif qui, brusquement, se rétrécit considérablement une fois arrivés au palier collégial et universitaire.

Tableau 2

Évolution du nombre de diplômés de langue française dans le CSO depuis 2005-2006

Années	Nombre de diplômés	Augmentation (%) depuis 2005-2006
2005-2006	929	—
2009-2010	1 250	34,6
2012-2013	1 387	49,3

Source : les conseils scolaires francophones du CSO

Tableau 3

Évolution des effectifs dans les conseils scolaires de langue française du CSO depuis 1998-1999

Années	Total des effectifs	Augmentation (%) depuis 1998-1999
1998-1999	24 021	—
2013-2014	34 374	43,1

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario

1.3.2 L'augmentation rapide des effectifs

Les données présentées ci-dessus sont éloquentes quant à l'augmentation des effectifs scolaires dans le CSO. En effet, sur une période de 15 ans, le nombre d'étudiants et d'étudiantes s'est accru de plus de 43 %. Quant au taux de diplomation, sur un horizon encore plus court, soit de huit ans, il témoigne d'un accroissement fulgurant de 49 %.

Ces chiffres démontrent que la hausse des effectifs dépasse largement la croissance de la population francophone dans la région sur sensiblement la même période.

Ce phénomène laisse donc croire que les investissements consentis à l'ouverture de nouvelles écoles ont permis d'effectuer un rattrapage au niveau des taux de participation de la clientèle francophone aux paliers élémentaires et secondaires. Mais ce rattrapage est loin d'être terminé.

Dans les sections suivantes du présent rapport, nous présentons nos analyses, les conclusions que nous en avons tirées, notre vision et nos propositions pour que les deux institutions (collégiale et universitaire) puissent interagir afin de contribuer à l'épanouissement de la communauté francophone.

Nous prendrons également toute la mesure de la complémentarité de nos propositions et les objectifs de deux politiques clés du gouvernement : la politique d'aménagement linguistique (PAL) au postsecondaire ainsi que les ententes de mandat stratégiques.

2

RECOMMANDATIONS

Dans un souci de clarté et de concision, le Comité a choisi de présenter, d'entrée de jeu, l'essentiel de ses recommandations. Les voici donc :

RECOMMANDATION 1 **Création d'une université (p. 20) :**

Que le gouvernement de l'Ontario établisse une université de langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario, dotée d'un campus principal dans la région du Grand Toronto (RGT).

Que cette décision se traduise par l'adoption à l'Assemblée législative d'une charte universitaire visant l'accueil d'une première cohorte étudiante en 2020.

RECOMMANDATION 2 **Consolidation du Collège Boréal (p. 15) :**

Que le gouvernement s'assure que le Collège Boréal consolide son rôle dans le CSO.

Que cette consolidation s'effectue, entre autre, par le renforcement de ses mécanismes de représentation et de reddition de comptes pour le CSO au sein des différentes instances décisionnelles et organisationnelles du Collège.

RECOMMANDATION 3 **Campus principal conjoint à Toronto (p. 20) :**

Que le gouvernement de l'Ontario finance la création d'un campus conjoint du Collège Boréal et de la nouvelle université dans la RGT, en vue d'une ouverture en 2020.

Que ce campus, dont les lieux et les ressources seront partagés, serve de site principal aux deux institutions dans le CSO.

RECOMMANDATION 4 **Financement de démarrage et d'immobilisation (p. 28) :**

Qu'un financement de démarrage d'au moins 60 millions de dollars sur quatre ans soit accordé, dès l'exercice financier

2016-2017, afin de permettre la création de l'université et son développement en prévision d'une ouverture en septembre 2020, en même temps que l'ouverture du campus conjoint permanent de Toronto.

Qu'un financement d'immobilisation sur 10 ans soit prévu dès maintenant afin de permettre à la nouvelle université et au Collège Boréal de construire conjointement le campus principal dans la RGT.

RECOMMANDATION 5 **Création d'un conseil des gouverneurs provisoire (p. 26) :**

Que soit nommé, dans les six mois qui suivent le dépôt du présent rapport, un conseil des gouverneurs provisoire en vue d'assurer la création d'une université de langue française dans le CSO et qu'il puisse œuvrer, avec le Collège Boréal, à l'implantation du nouveau campus conjoint permanent.

Que ce conseil soit composé de personnes qui ont des assises dans les différentes communautés francophones du CSO, ou qu'elles les connaissent, qu'il y ait des membres avec une expérience en démarrage d'institutions, des professionnels ayant des expertises dans le domaine postsecondaire et financier, dans le milieu des affaires et qui proviennent des communautés immigrantes francophones. De même, ce conseil doit inclure une présence étudiante francophone.

Il est entendu que les membres de ce conseil adhèrent au principe d'une université de langue française.

RECOMMANDATION 6 **Engagement fédéral (p. 28) :**

Que le gouvernement de l'Ontario engage immédiatement un dialogue avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la participation financière de ce dernier à l'initiative, notamment dans le cadre du Programme d'appui des langues officielles et des programmes d'investissements bonifiés en infrastructure.

RECOMMANDATION 7

Soutien à la demande :

Que, dans le but d'assurer le succès de l'initiative, le gouvernement de l'Ontario s'engage à supporter les objectifs suivants ainsi que les stratégies qui les soutiennent :

7 - 1 Analyse de marché (p. 21)

Qu'il appuie les efforts, particulièrement ceux de la nouvelle université, en vue de bien analyser le marché, de sorte à bien cerner les besoins des clientèles d'aujourd'hui et d'anticiper celles de demain.

7 - 2 Recrutement de la clientèle (p. 21)

Qu'il soutienne les efforts financiers et autres des deux établissements dans le recrutement des six clientèles cibles, mais plus particulièrement celle des diplômés du secondaire du CSO, pour mettre en évidence la création du continuum éducatif essentiel qui va de la maternelle au postsecondaire, et ce, au moyen de stratégies novatrices et proactives.

7 - 3 Recrutement du personnel (p. 24)

Que le gouvernement appuie les efforts visant à recruter et retenir un corps professoral de talent, de même que des cadres et professionnels compétents.

7 - 4 Modèle pédagogique (p. 26)

Que la province appuie une stratégie de développement de modèles pédagogiques attrayants pour la clientèle, flexibles dans leurs modes de prestations et qui permettent de distinguer l'université de ses concurrentes sur le territoire. Que ces modèles soient non seulement axés sur les meilleures méthodes d'apprentissage de l'heure mais qu'ils soient orientés sur les pédagogies de l'avenir.

7 - 5 Aide aux étudiants et étudiantes (p. 24)

Conscient de la diversité qui caractérisera la clientèle sur différents plans, que le gouvernement appuie les deux institutions dans l'implantation d'une gamme de programmes et services de soutien aux étudiants et étudiantes qui se distinguent par leur attention à l'égard de l'individu et qui favorisent l'inscription, encouragent l'accès et la participation, le développement de l'autonomie et qui facilitent l'intégration.

Ces programmes et services doivent être adaptés aux réalités d'un milieu de vie minoritaire avec une forte participation de nouveaux arrivants. Ils doivent aussi inclure des incitatifs monétaires ou logistiques (par ex. : une réduction des frais de scolarité en première année ou de résidences offertes en priorité aux clientèles du CSO).

7 - 6 Partenariats et collaborations (p. 25)

Qu'au moyen des ententes de mandat stratégiques et du financement, le gouvernement de l'Ontario appuie les deux institutions dans le développement de collaborations et de partenariats structurants qui permettent d'élargir l'offre de programmes et de cours, de développer de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'instaurer des outils novateurs d'appui à la formation.

7 - 7 Développement des régions et partenariats communautaires (p. 26)

Que le gouvernement de l'Ontario appuie non seulement l'implantation du campus principal dans la RGT, mais qu'il soutienne les stratégies que développeront les deux institutions pour mieux attirer et rejoindre les clientèles du CSO de l'extérieur de la RGT.

Ces stratégies comprendront des collaborations avec les acteurs communautaires francophones, les conseils scolaires, les entreprises et d'autres institutions.

RECOMMANDATION 8

Soutien à l'offre (p. 25) :

Que le gouvernement de l'Ontario poursuive l'initiative amorcée en 2013 visant à élargir l'offre de programmes et cours postsecondaires en français dans le CSO.

Dans la mesure où cette offre est destinée à la clientèle francophone du CSO, que les sommes allouées soient désormais dirigées, au palier universitaire, vers des cours et des programmes qui s'arrimeront avec le mandat de la nouvelle université et qui lui seront transférés à son ouverture.

RECOMMANDATION 9

Publication du rapport (p. 29) :

Dans le but de favoriser les échanges et de faire avancer l'initiative, le Comité recommande au ministre de rendre public le présent rapport dans les plus brefs délais après son dépôt.

3

LE COMITÉ CONSULTATIF

Le présent Comité consultatif fût créé en février 2014 par le ministre de la Formation, des Collèges et Universités, quelques semaines après la présentation de son Plan d'action gouvernemental visant à répondre aux recommandations du Comité d'experts. Il a pour mandat de conseiller le ministre sur la façon de renforcer l'éducation postsecondaire en langue française dans le CSO.

3.1 LE MANDAT

Notre comité est composé de 12 représentants et représentantes provenant des groupes étudiants et communautaires francophones ainsi que d'experts de divers milieux, y compris le secteur postsecondaire, le milieu de l'éducation, le monde des affaires, celui de l'immigration, de l'éducation des adultes et à distance et celui de la santé. La liste des membres du Comité est présentée à l'annexe 1.

Il s'est vu confier la responsabilité d'identifier les moyens les plus efficaces pour favoriser la différenciation et la collaboration entre les institutions et d'assurer une organisation cohérente et bien intégrée de l'offre. Celle-ci devrait permettre à ce que les ressources et les mécanismes appropriés soient en place pour accroître la disponibilité de programmes d'éducation postsecondaire en langue française dans le CSO.^{viii}

Il avait également le mandat de proposer un programme de recherche visant à mieux comprendre les besoins des francophones de la région et à les appuyer. Si nécessaire, le Comité pourrait formuler des recommandations sur toute autre question que le ministère lui présenterait.

Enfin, notre comité avait la responsabilité d'évaluer les capacités actuelles des acteurs présents sur le territoire et de proposer des modèles efficaces pour l'offre de programmes et de services d'éducation postsecondaire en français dans le CSO.^{viii}

Pour accomplir notre travail, nous avons été appuyé dans nos efforts par les membres de l'équipe de la Division de l'éducation en langue française, de l'éducation des autochtones et de la recherche.

Nous leur sommes reconnaissants pour l'appui qu'ils nous ont apporté. Leur soutien constant ainsi que leur diligence à la tâche nous ont été d'une aide précieuse.

3.2 AXÉ SUR L'AVENIR

Pour orienter le travail qu'ils devaient accomplir, les membres du Comité ont d'abord porté une réflexion sur la vision d'avenir qu'ils partageaient, les valeurs qui les animaient et les principes directeurs qu'ils allaient appliquer dans l'évaluation des différentes facettes de leur tâche.

D'emblée, les membres du Comité souhaitaient porter leur attention sur l'avenir. Le travail à accomplir pour doter le CSO de programmes et services postsecondaires en français dignes de ce nom ne peut se faire du jour au lendemain et doit s'accomplir, par étape, sur une période de temps prolongée. Selon les membres du Comité, l'approche préconisée doit être centrée sur la clientèle. C'est-à-dire que l'étudiant et l'étudiante doit toujours être au centre de sa réflexion. Ils se devaient d'avoir un regard constant sur la solution qu'on juge essentielle d'abord sur une période de quatre à cinq ans, soit d'ici 2020-2021, puis sur une période plus longue, soit un horizon de 15 à 20 ans.

En ce sens, les solutions préconisées devaient nécessairement apporter des réponses aux défis urgents qui se posent non seulement avec force aujourd'hui mais également pour demain.

3.2.1 Vision et valeurs

En élaborant sa vision d'avenir, le Comité s'est basé sur une approche communautaire de l'éducation qui place l'étudiant et l'étudiante au centre des préoccupations. Il a aussi jugé bon de rappeler que le soutien à l'éducation postsecondaire en français en Ontario fait partie du plan économique de la province. À ce titre, le MFCU a pour objectif d'assurer la compétitivité de l'Ontario de manière à ce que la province dispose d'une main d'œuvre hautement qualifiée et de la population la plus instruite au monde. À cet égard, la réussite de cet objectif ne peut être envisagée sans la contribution pleine et entière de la francophonie ontarienne.

La suite logique veut donc que le CSO soit doté d'un système d'éducation postsecondaire et de formation en langue française de haute qualité et qui contribue à l'épanouissement et à la pérennité de l'Ontario français dans toute sa diversité.

Guidé par des valeurs qui sont chères à la communauté francophone, soit celles d'équité, de partenariat et de collaboration, puis d'innovation, d'accessibilité et de pérennité communautaire, le Comité est aussi animé dans sa recherche de solutions par un respect de la diversité, par un souci d'imputabilité et de gestion autonome faite par et pour les francophones. En ce sens, il rejoint les objectifs du Ministère, tel qu'exprimé dans sa Politique d'aménagement linguistique (PAL) pour le secteur postsecondaire^{ix} adoptée en 2011.

Selon les membres du Comité, les preuves de l'impact positif des institutions gérées par et pour les francophones ne sont plus à faire. Bien planifiées, partout où celles-ci ont été créées, la plus-value de cette approche s'est rapidement fait sentir sur le rendement et les résultats. À cet égard, le Comité se rappelle le succès connu par des initiatives publiques comme la mise sur pied des collèges La Cité et Boréal, l'implantation de la gestion scolaire à l'échelle provinciale, la création de TFO et la relance de l'hôpital Monfort, pour ne nommer que celles-là.

Considérant les transformations qui caractérisent présentement la communauté francophone du CSO, les membres du Comité pressent les décideurs d'agir rapidement et vigoureusement. Il ne faut pas craindre la capacité de la communauté de relever le défi important qui l'attend. Il en va de sa pérennité.

3.2.2 Principes directeurs

Si l'action est jugée urgente, elle doit s'appuyer sur de solides principes directeurs. Et, par conséquent, la réponse gouvernementale doit s'articuler à partir de ceux-ci.

Ce qui suit sont les principes directeurs qui ont été relevés par le Comité. La plupart de ces thèmes ont été abordés dans le passé d'une façon ou d'une autre par des chefs de file et acteurs importants du milieu. Ils se déclinent comme suit :

- 1. Gouvernance** : Il faut instaurer une gouvernance faite par et pour les francophones tant au niveau de l'administration qu'au plan académique.
- 2. Milieu de vie** : On doit créer un milieu de vie francophone qui favorise l'épanouissement et le développement de la clientèle étudiante, de même que de l'ensemble de la communauté francophone.
- 3. Accessibilité** : Il faut identifier et surmonter les obstacles qui nuisent à une meilleure accessibilité de la clientèle étudiante francophone du CSO aux études post-secondaires et aux programmes de formation dans leur langue.
- 4. Compétences linguistiques** : Il faut valoriser le bilinguisme, voire le multilinguisme, des francophones sur le marché du travail et répondre aux besoins des entreprises en ce qui concerne une main d'œuvre polyvalente et adaptée aux exigences actuelles du marché de l'emploi.

Le Conference Board du Canada a démontré de façon éloquentes le potentiel que revêt la connaissance et la valorisation du français en affaires. Dans son étude réalisée en 2013, elle a démontré qu'en 2011 la connaissance du français au *Canada bilingue* (c'est-à-dire le Québec et le Nouveau-Brunswick aux fins de son étude) a fait croire le commerce bilatéral avec la francophonie internationale d'une somme de 3,5 milliards de dollars US.

« La connaissance généralisée du français au Nouveau-Brunswick et au Québec stimule le commerce entre ces provinces et les pays francophones. Ainsi, le coup d'accélérateur donné au commerce bilatéral est l'un des mécanismes qui font que tous les Canadiens profitent de ce que le Canada a un statut de pays bilingue. »^x

Par compétences linguistiques, on comprend bien sûr que pour former des étudiants francophones et bilingues compétents, cela ne peut s'accomplir que dans un milieu de vie institutionnel francophone et au moyen d'une éducation en français d'abord.

À prime abord, cela peut paraître incohérent vu d'une perspective de la majorité anglophone : « quoi de mieux pour valoriser le bilinguisme individuel que de mettre à leur disposition des institutions bilingues ! » Mais, dans les faits, des institutions bilingues en milieu minoritaire s'avèrent des foyers d'assimilation pour la minorité et cette tendance s'accroît dès que le poids de celle-ci au sein d'une telle institution décline.

Par conséquent, le modèle d'établissement bilingue, particulièrement dans le contexte très minoritaire du CSO, ne sera pas en mesure de contrer les ravages de l'assimilation et de la perte identitaire. Un investissement public dans une telle approche s'avèrerait, à terme, un échec.

- 5. Diversité et rayonnement régional** : Il est nécessaire de reconnaître les caractéristiques et la diversité des francophones du territoire et répondre à leurs besoins en matière de programmes et de services en français non seulement dans l'immédiat mais aussi sur une perspective à long terme.
- 6. Pleine participation** : On doit reconnaître que l'éducation postsecondaire en français est un des moyens stratégiques essentiels pour assurer la pleine participation de la communauté francophone au sein de la société ontarienne et canadienne, voire à l'échelle mondiale.
- 7. Partenariats** : La mise en place de collaborations et de partenariats est essentielle ; ceux-ci devront s'appuyer sur des façons de faire innovantes, qui sortent des sentiers battus. Ces collaborations doivent servir en priorité à augmenter l'offre, à assurer la qualité de la formation, à susciter les inscriptions et à consolider le campus principal. Pour le Comité, les futures collaborations universitaires pourront être décidées une fois que le nouveau conseil des gouverneurs ait été légalement constitué et puisse ainsi être en mesure de négocier les partenariats potentiels d'égal à égal.

4

CONTEXTE

Il a été souligné en introduction, et d'autres l'ont évoqué précédemment, que le CSO vit un paradoxe singulier. D'une part, il s'agit de la région la moins bien desservie en Ontario français, à tous les égards, ce qui accentue sa précarité. En revanche, c'est dans cette région où l'Ontario français connaît sa plus forte croissance démographique aujourd'hui et pour les années à venir. Il est donc impératif que la région fasse un rattrapage institutionnel et communautaire, et ce, particulièrement au niveau de ses infrastructures postsecondaires.

Rappelons que le « paradoxe », expression permettant de décrire la situation actuelle, n'est pas la nôtre. Elle a ainsi été qualifiée par le Comité d'experts en 2013, pour les mêmes raisons citées ci-dessus. Ces experts ont aussi rappelé que la demande grandissante au postsecondaire n'a pas été accompagnée d'une offre accrue en concordance avec les investissements faits par le gouvernement aux autres paliers scolaires. Selon les experts cette situation a un impact direct sur la rétention linguistique.

« Le Comité est convaincu que l'offre très limitée de programmes d'études postsecondaires en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest de l'Ontario, conjuguée à l'absence dans ces deux régions d'institutions d'enseignement postsecondaire francophones ou bilingues dotées d'une autonomie de gestion au plan régional, d'une vision, d'une culture et de lieux de vie qui leur seraient propres, a non seulement une incidence directe sur la participation aux études postsecondaires en langue française dans ces deux régions mais aussi et par extension sur la capacité de rétention linguistique de leur population francophone. »^{xi}

4.1 UN PARADOXE À RÉSOUDRE

En 2011, le CSO comptait quelque 219 000 francophones, soit 36 % des 611 500 personnes de langue française que totalisait la province. Selon les analyses statistiques et des tendances,^{xii} cette population devrait connaître une croissance accélérée au cours des dix prochaines années, entre autres, en raison des nouveaux seuils d'immigration francophone que s'est fixés l'Ontario et de l'attrait migratoire dont jouit la région ailleurs au Canada et à l'étranger. Depuis 1996 en effet, il s'est ajouté environ 60 000 francophones dans le Centre-Sud-Ouest. Les analyses prédisent que si la tendance se maintient, le CSO deviendrait, d'ici une quinzaine d'années, la région francophone la plus importante de l'Ontario.

Si la tendance démographique rencontrée entre 2006 et 2011 s'est maintenue depuis ce temps, aujourd'hui on peut estimer que le CSO compte désormais 240 000 francophones. Un tel bassin de population dépasse largement la population totale des agglomérations urbaines de Kingston, Thunder Bay, Peterborough et du Grand Sudbury,^{xiii} chacune d'elles étant dotée d'institutions universitaires et collégiales indépendantes.^{xiv}

Pourtant, quand on considère l'infrastructure postsecondaire dont celles-ci sont pourvues, on ne peut que constater l'immense gouffre qui sépare les francophones du CSO des citoyens et citoyennes de ces villes. Pourtant le CSO francophone possède un bassin de population nettement supérieur. De plus, lorsque nous comparons le CSO avec les infrastructures francophones du Nord et de l'Est de la province, on remarque que ces deux régions disposent d'infrastructures éducatives nettement supérieures et relativement avancées. L'absence de débouchés postsecondaires en français dans le CSO aggrave la situation déjà alarmante en ce qui concerne la rétention linguistique d'une génération de francophones à l'autre sur le territoire.

Contrastant avec cette fragilité apparente, la demande pour une éducation en français est en hausse importante dans la région alors que de nouvelles écoles élémentaires et secondaires voient le jour un peu partout sur le territoire. L'amélioration de l'offre au palier supérieur est donc de plus en plus urgente pour assurer une continuité éducative au-delà du secondaire au sein de la communauté.

Tableau 4

Évolution du nombre d'écoles de langue française dans le CSO depuis 1999-2000

Années	Nombre d'écoles	Augmentation (%) depuis 1999-2000
1999-2000	103	—
2015-2016	136	32,0
À venir (approuvées et en cours de réalisation)	152	47,6

Source : le Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Pour donner une idée de l'importance de la demande qui prend forme, le tableau 4 ci-dessus nous révèle le nombre d'écoles ouvertes et à venir prochainement, et ce, depuis 1999-2000. Puis, à l'aide de données sur la fréquentation dans les écoles de langue française dans la section 1, nous avons pu démontrer que l'investissement dans l'ouverture d'écoles de langue française dans le CSO a accéléré la fréquentation scolaire dans une proportion supérieure à l'augmentation de la population au cours des 15 dernières années. Le taux de diplomation des étudiants et étudiantes du secondaire était encore plus remarquable.

4.2 L'URGENCE D'AGIR

Nous avons déjà évoqué plusieurs facteurs qui nous incitent à demander une action rapide et urgente de la part du gouvernement. À ce chapitre, le Comité n'invente rien de nouveau. En effet, la plupart des recherches et analyses sur lesquelles les membres du Comité se sont penchées font déjà partie du domaine public.

Les informations supplémentaires obtenues lors de ses travaux n'enlèvent rien aux constats faits dans le passé. Au contraire, elles ne font que renforcer l'analyse déjà bien étalée en ce qui concerne le besoin d'agir promptement.

En ce sens, les études analysées rappellent que les transformations que vivent les francophones du CSO sur le plan socio-démographique et économique sont comparables à celles qui sont vécues, à plus grande échelle, par l'ensemble de la population de cette région qui forme le cœur économique et industriel du Canada. La croissance de la population, l'urbanisation et la diversité socio-culturelle et ethnique accrues sont des phénomènes bien réels qui se vivent autant au sein de la francophonie du CSO que dans l'ensemble de la population. Pas surprenant, dans de telles circonstances, qu'on observe une demande accrue pour les études en français.

Les francophones du CSO sont, pour la plupart, bilingues et souvent multilingues et ils possèdent les compétences linguistiques qui devraient être mieux mises en valeur pour répondre aux exigences d'une économie du savoir aux assises globales. Cependant, l'offre actuellement très limitée

de programmes postsecondaires en français dans la région prive l'Ontario du potentiel d'un capital humain stratégique et les dirige sur une voie rapide vers l'assimilation.

Qu'en est-il au fait de l'assimilation ? Rappelons simplement deux données importantes du recensement de 2011 que l'Office des affaires francophones (OAF) a relevé dans son profil statistique de la francophonie ontarienne. Celles-ci nous démontrent que plus minoritaire est l'environnement dans lequel vivent les francophones d'une région, plus il y a perte linguistique.

Compte tenu du contexte très minoritaire des francophones du CSO et de la plus forte présence de familles mixtes (anglophones-francophones) dans cette région qu'ailleurs en Ontario, l'utilisation du français comme principale langue de communication familiale souffre et, de ce fait, l'assimilation s'impose davantage.^{xv}

Considérant ces faits contrastants, le Commissaire aux services en français, M^e Boileau, a bien détaillé la nature du problème dans son rapport de 2012 : « le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario connaît une pénurie alarmante de collèges et d'universités de langue française et cette situation est foncièrement inéquitable. » Le Commissaire a rappelé que les francophones du CSO ont un accès des plus limités aux programmes collégiaux et universitaires dans leur langue comparativement à la majorité anglophone. Son analyse démontre en effet que l'offre limitée « ...se traduit par un taux d'accès à l'éducation postsecondaire en langue française variant de 0 % dans la région du Sud-Ouest de l'Ontario à 3 % dans la région du Centre par rapport à la proportion de programmes offerts en anglais.^{xvi} En clair, pour chaque trois programmes d'études en français auxquels les francophones ont accès dans le CSO, on offre cent programmes différents en anglais.

En constatant l'état critique de la situation, il a souligné l'importance d'assurer une offre active pour soutenir la demande, voire même la stimuler. En situation minoritaire, l'offre active, dit-il, est génératrice de demande ; celle-ci ne naît pas d'elle-même. Le Commissaire évoque également l'objectif de créer une université en Ontario français pour ce faire.

Bien que certaines initiatives aient vues le jour ces dernières années pour améliorer l'offre dans la région, on ne peut dire que les gestes posés ont permis de résoudre le cœur du problème. Cette stratégie ne peut être considérée autrement qu'à titre de réponse partielle et à court terme face à une problématique plus vaste, vue dans son ensemble.

Considérant ce constat, Il est urgent de poser des gestes structurants, réfléchis et responsables pour répondre à l'état précaire de l'éducation postsecondaire en français dans le CSO. Il est d'autant plus pressant d'agir que cette communauté en pleine croissance demeure néanmoins fragile du fait qu'elle est noyée dans une mer humaine non-francophone.

Tableau 5

Poids démographique des francophones en Ontario par région (en 2011)

Région	Francophones	Population totale	% du total
Nord-Est	127 265	544 000	23,4
Est	257 870	1 674 000	15,4
Nord-Ouest	7 610	224 000	3,4
Sud-Ouest	35 160	1 529 000	2,3
Centre	183 605	8 743 000	2,1
Ontario	611 500	12 714 000	4,8

4.3 LE CONTEXTE ACTUEL

Le gouvernement de l'Ontario a posé plusieurs gestes ces dernières années qui devraient être vus et considérés comme des étapes dans une démarche échelonnée sur le long terme pour doter les francophones d'institutions et de programmes et services à leur image. Quelles ont été les initiatives mises de l'avant ?

Quatre en particulier retiennent l'attention :

1. Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation et la formation postsecondaires en langue française (PAL)

En 2011, le MFCU a mis de l'avant cette politique dans le cadre de son initiative La priorité aux étudiants. Elle vise à créer les conditions nécessaires pour donner accès aux étudiants et étudiantes ontariens qualifiés à une formation de qualité et abordable. Elle s'appuie sur six axes, dont l'accès aux programmes en langue française, le soutien et la réussite de la clientèle, l'amélioration de la qualité, la promotion du système et le recrutement ciblé, les partenariats et les collaborations, de même que la gouvernance.

En ce qui a trait à la réussite scolaire, la PAL évoque toute une série d'initiatives pour appuyer l'étudiant et l'étudiante. De services de soutien individualisés, aux programmes de soutien linguistique et d'accompagnement, aux ressources didactiques appropriées et à des structures d'accueil adaptés aux clientèles, les institutions doivent développer « des programmes de soutien et des services axés sur les besoins particuliers... qui contribueront à les (étudiants et étudiantes) retenir aux études et les aideront à réaliser leurs aspirations. L'objectif est de former une main d'œuvre capable de s'adapter aux exigences du marché, de participer à part entière à l'économie du savoir et de contribuer à répondre aux besoins socioéconomiques de la communauté... »^{xvii}

On constate que la PAL a pour but d'améliorer les possibilités économiques et à ouvrir plus d'opportunités d'emploi, sachant que les compétences linguistiques et culturelles

prennent de plus en plus de valeur dans un marché mondial concurrentiel. Le gouvernement a associé à cette politique diverses initiatives lui permettant de prendre forme.

Et, globalement, elle vise à *renforcer la pérennité de la culture francophone dans la province par l'établissement d'un espace francophone pluriel élargi, sachant que la culture se construit pour une bonne part sur le socle de la langue.*^{xviii} Quel puissant message confirmant les objectifs et les priorités du Comité consultatif pour le CSO.

Il faut se rappeler que la PAL du postsecondaire s'inspire de celle mise en œuvre au palier élémentaire/secondaire, adoptée en 2004, et ayant connu un vif succès. Cela laisse entendre que le gouvernement de l'Ontario accorde autant d'importance au succès du palier postsecondaire que celui du secteur élémentaire/secondaire.

Un engagement de la province dans le CSO qui va dans le même sens que celui qui est préconisé par notre Comité serait ainsi un message clair du sérieux du gouvernement à vouloir compléter le réseau provincial en traitant la région d'une façon équitable et en reconnaissant son importance grandissante.

2. Investissements gouvernementaux dans le développement de l'éducation en français dans le CSO

Conscient que l'offre de programmes postsecondaires en français dans le CSO reste limitée et fractionnée, le gouvernement a décidé d'investir une somme de 14,5 millions de dollars, répartie sur trois ans (2013-2014 à 2015-2016), pour améliorer l'éventail de programmes disponibles, particulièrement dans la région de Toronto.

Avant même le lancement de cette initiative, le gouvernement avait déjà amorcé un effort financier pour améliorer l'offre, notamment au palier universitaire avec le campus Glendon de l'université York. Pour la période 2013-2016, l'ensemble des établissements postsecondaires de langue française ou bilingues de la province ont été invités à soumettre des propositions de programmes uniques en santé, génie/technologie/métiers et commerce/administration.

Une part importante des fonds initiaux accordés au campus Glendon l'ont été pour assurer un suivi aux nouveaux programmes mis en place avant l'entrée en vigueur de ce fonds triennal.

3. La Loi sur les services en français

Bien que l'adoption de la Loi sur les services en français ne soit pas récente, de toutes nouvelles modifications dans ses modalités d'application viennent renforcer sa portée.

Si elle garantit le droit des Ontariens et Ontariennes de communiquer avec et d'obtenir des services en français de la part du gouvernement provincial dans ses bureaux centraux et dans les régions désignées, elle ne contraint pas les collèges et universités à offrir des services en français. Cependant,

il est possible pour une institution de demander une désignation et, à ce chapitre, certains établissements postsecondaires ont, depuis quelques années, demandé et obtenu une désignation partielle ou complète.

Les modifications apportées par l'OAF en 2014 au processus de désignation font en sorte que son analyse d'un dossier déterminera si le requérant est en mesure de garantir une offre active de ses services dans un français de qualité et de manière permanente par un personnel compétent. L'évaluation vise aussi à déterminer si la réglementation de l'institution garantit la présence de francophones en nombres suffisants dans ses instances décisionnelles et à la haute direction et que ces dernières se portent garantes de ces services par des mécanismes de reddition de comptes effectifs.

La Loi, il faut le rappeler, n'aborde pas la question de la gouvernance des institutions francophones par les francophones. Dans ses modalités d'application, elle permet de refléter une réalité d'aujourd'hui, plutôt que d'imaginer une situation dans l'avenir. En d'autres mots, elle se limite plus à préserver les conditions qui ont mené à une désignation plutôt qu'à identifier de nouvelles mesures à mettre en place pour étendre la désignation.

En ce sens, l'importance de la Loi, aux yeux des membres du Comité, repose davantage sur les fondements de base de celle-ci et qui sont cités dans son préambule. Adoptée à l'unanimité par les élus ontariens, la Loi reconnaît l'importance de l'éducation en français pour la communauté franco-ontarienne et elle « reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir. »

4. Cadre de différenciation / ententes de mandat stratégiques

Depuis 2013, le gouvernement de l'Ontario a introduit une nouvelle notion pour définir sa structure de financement du réseau d'établissements postsecondaires. Il s'agit du cadre stratégique de différenciation.^{xix} Ce cadre est étroitement lié aux ententes de mandat stratégiques que la province conclut désormais avec tous les collègues et toutes les universités.

Compte tenu du contexte financier difficile, l'Ontario veut s'assurer d'une meilleure complémentarité dans le système et rendre le financement davantage conditionnel à une plus grande harmonisation. La différenciation devient donc une dimension essentielle au financement des activités. Voilà des objectifs qui coïncident avec ceux du Comité dans sa recherche de solutions pour le CSO.

L'objectif est de consolider les forces bien établies des établissements et de miser sur celles-ci. De plus, le cadre doit leur permettre de fonctionner en complémentarité les uns aux autres et de donner aux étudiants et étudiantes un accès abordable à un ensemble de programmes de formation professionnelle, collégial et universitaire qui favorise la réussite.

Les ententes de mandat stratégiques vont refléter la relation qui prévaudra entre l'institution et le MFCU, de même que les façons de faire qu'elle entend appliquer pour arrimer ses activités avec la vision gouvernementale relativement au système d'éducation postsecondaire.

Le gouvernement compte faire en sorte que ses leviers de financement, ses politiques et ses processus s'harmonisent progressivement avec ce cadre de différenciation et les ententes de mandat stratégiques.

4.4 UNE POSITION QUI RASSEMBLE

Les membres du Comité savent qu'en parallèle à leur travail, l'Ontario français a poursuivi sa réflexion quant à la création d'une université de langue française. D'ailleurs, les États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, conclus par son Sommet qui a eu lieu à Toronto en octobre 2014, en a fait son cheval de bataille. En février 2015, le rapport du Sommet^{xx} a été rendu public. Soulignons que des consultations régionales et des assises jeunesse à travers la province, rassemblant 1000 personnes, dont 300 jeunes du secondaire, ont été organisées dans le cadre de ces États généraux.

Outre le fait que les délégués au Sommet revendiquent toujours la création d'une université de langue française à mandat provincial, ils ont identifié comme prioritaire l'idée de « renforcer l'accès aux programmes en français, notamment dans le Centre (de l'Ontario) ou l'écart entre la population francophone et l'offre inadéquate de programmes est le plus grand... »^{xxi}

De plus, lors du Sommet, ils ont identifié six piliers essentiels de toute gouvernance universitaire francophone : la gestion du financement, puis celles des activités académiques, de l'administration, des installations physiques, de l'expérience étudiante francophone et de la recherche.

Ces dernières années, la mobilisation communautaire a eu pour effet d'interpeler des acteurs clés du gouvernement de l'Ontario. À plusieurs reprises, des ministres sont intervenus pour réitérer l'engagement provincial à compléter l'offre de programmes en français dans la région pour la clientèle étudiante désirent poursuivre ses études dans une institution sous l'égide de la communauté francophone.

Plusieurs actions ont été prises, telles que l'organisation de journées de lobbying, des présentations académiques et la rédaction d'articles scientifiques et une mobilisation pour soumettre des demandes d'admission qui a généré 2 300 soumissions.

Ajoutons à cela, la réalisation d'un sondage dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique communautaire de l'Ontario, Vision 2025, a permis de consulter quelque 2 000 personnes, dont 240 jeunes de moins de 25 ans, en Ontario français et, comme priorité pour les répondants du Sud-Ouest, l'université figure au premier rang. Pour les répondants du Centre, il est au 3^e rang. On constate donc que pour les membres de la communauté, ce dossier revêt un caractère des plus importants.^{xxii}

Finalement, il faut se rappeler la date du 19 novembre 2015, journée du débat en deuxième lecture du projet de loi privé 104 – la Loi constituant l'Université de l'Ontario français, qui s'est soldé par un vote unanime des élus. Ce progrès confirme l'évolution au niveau politique des partis représentés à Queen's Park. Ainsi, la position mise de l'avant par la communauté francophone quant à la création d'une université de langue française semble aujourd'hui faire consensus au sein de la classe politique.

5

MODÈLES D'INSTITUTION ET CONSULTATIONS

Pour desservir une population francophone de quelque 240 000 personnes dispersées sur un large territoire, il était important pour le Comité d'explorer différentes formules de prestation et modèles de gouvernance qui seraient susceptibles de répondre aux besoins de la clientèle de façon novatrice et efficace.

Bien que la région du Grand Toronto rassemble plus de la moitié des francophones du CSO et que la Métropole canadienne doit accueillir le campus principal de quelconque institution desservant l'ensemble de la région, il ne faut pas perdre de vue que la réussite de toute initiative visant à accroître la participation aux études postsecondaires en français dans la région ne peut être possible sans une stratégie d'ensemble visant à rejoindre la population de langue française sur tout le territoire.

Rappelons qu'il y a trois ans le Comité d'experts du ministre avait identifié un objectif cible essentiel à respecter, soit celui d'intervenir activement afin d'accroître l'accès aux études postsecondaires en français dans le CSO, en conformité avec les orientations définies dans la PAL de l'Ontario au palier postsecondaire.

En tenant compte de ces balises, il est important de se doter d'une stratégie de développement fondée sur les principes directeurs que s'est donnés le Comité d'experts, soit trois axes clés :

1. La mobilisation et la collaboration des partenaires du réseau d'institutions postsecondaires de langue française et bilingues en vue de l'élaboration de nouveaux programmes d'études en français, l'élargissement des programmes existants et la prestation des services en français à la clientèle étudiante ;
2. Une offre coordonnée des services et programmes éducatifs en français qui prend en compte les besoins émergents de la clientèle francophone et francophile ;
3. L'intégration, dans un continuum éducatif, d'un mécanisme de coordination visant l'expansion des services et programmes par lequel la gestion de ceux-ci serait dévolue à une institution régionale autonome de langue française.

5.1 LES MODÈLES D'INSTITUTIONS POSSIBLES

L'analyse des modèles d'institutions et de gouvernance susceptibles de répondre favorablement aux besoins du milieu a été faite en fonction du principe qu'il y aurait deux institutions distinctes qui seraient chargées de la prestation des services postsecondaires.

Au palier collégial, ce rôle serait dévolu au Collège Boréal. Outre le fait que Boréal est déjà une institution dont la gouvernance est assurée par et pour la population francophone, rappelons-nous qu'en 2002, suite à la fermeture du Collège des Grands Lacs, il était celui qui acquiesça à la demande du gouvernement de l'Ontario de prendre le CSO à sa charge et de l'intégrer dans sa mission et ses objectifs stratégiques de développement. Ainsi, depuis 2003, le Collège est bien établi non seulement à Toronto, mais aussi dans cinq villes du CSO.

Consolidation du Collège Boréal

- » Que le gouvernement s'assure que le Collège Boréal consolide son rôle dans le CSO.
- » Que cette consolidation s'effectue, entre autre, par le renforcement de ses mécanismes de représentation et de reddition de comptes pour le CSO au sein des différentes instances décisionnelles et organisationnelles du Collège.

Boréal a pu apprendre des leçons tirées de l'expérience du Collège des Grands Lacs dans les années 1990 pour mieux organiser la prestation de programmes et de services collégiaux en français dans la région et l'asseoir sur des assises plus solides.

Au palier universitaire, le Comité a bien tenu compte du rôle que le campus Glendon de l'Université York, en tant qu'entité bilingue, pourrait jouer pour desservir les besoins de certaines clientèles. Mais le Comité a dû accepter le fait que de multiples obstacles rendent invraisemblable la transformation de Glendon en institution autonome de langue française gérée par des francophones pour des francophones à tous les niveaux

décisionnels et qui offre un milieu de vie et d'apprentissage en français.

En ce qui concerne les modèles étudiés, les approches présentées au Comité allaient de la simple bonification de programmes à la création de toute pièce de nouvelles institutions.

Quelques-uns des principaux modèles considérés étaient :

1. Bonification de programmes (c'est-à-dire l'offre d'un plus grand éventail de programmes postsecondaires au sein des institutions existantes)
2. Élargissement de l'offre (soit la création de partenariats inter-institutionnels par le biais des institutions présentes sur le territoire – Collège Boréal et Glendon)
3. Consortium virtuel (mise en place d'une structure de gestion virtuelle par le truchement du volet francophone du Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne)
4. Consortium physique (création d'une agence autonome responsable de négocier des ententes avec des institutions bilingues et de langue française pour une offre ciblée de programmes)
5. Affiliation ou fédération avec une institution bilingue (développement progressif d'une offre et diplômes décernés par l'institution-mère)
6. Création de deux nouvelles institutions (mise sur pied d'un collège et d'une université autonomes dans le CSO, publics ou privés)

Après analyse, les membres du Comité ont constaté qu'aucun modèle présenté ne correspondait en tous points aux critères préalablement établis. Par conséquent, un modèle propre à la région devait être élaboré qui pouvait s'inspirer de certaines composantes des modèles analysés.

5.2 DES INSTITUTIONS EN MILIEU MINORITAIRE

Il existe ailleurs au Canada des institutions postsecondaires de langue française qui existent et évoluent dans diverses situations minoritaires différentes.

Le Comité s'est penché sur cinq cas en particulier. D'est en ouest, ils sont :

1. Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse)
2. Université de Moncton (Nouveau-Brunswick)
3. Université Bishop's University (Québec)
4. Université de Saint-Boniface (Manitoba)
5. Campus Saint-Jean (Alberta)

Lors de son analyse, le Comité cherchait des idées et leçons qui pouvaient être tirées de chaque cas. Elles avaient toutes la caractéristique d'être des institutions qui fonctionnaient en une seule langue, soit le français (Ste-Anne, Moncton, St-Boniface et St-Jean) ou l'anglais (Bishop's).

Il ne faut pas oublier que le modèle ontarien d'universités bilingues est une anomalie qui est unique au pays, comme nous le rappelle l'article scientifique de Dupuis, Jutras-Stewart et Stutt^{xiii} paru en 2015. Partout ailleurs au Canada, tant au Québec qu'au Canada-anglais, ce sont des établissements postsecondaires exclusivement de langue française ou de langue anglaise qui ont vu le jour pour desservir les communautés minoritaires.

De toutes les institutions étudiées, le cas de l'Université de Moncton a davantage retenu l'attention. Le Comité a eu l'occasion de rencontrer le recteur de cette dernière pour en savoir davantage sur son cheminement et son fonctionnement.

Le cas de l'Université de Moncton est particulièrement intéressant en raison de la population d'environ 250 000 personnes que dessert cet établissement. L'université est au service d'une population dispersée sur un territoire étendu, avec une mixité de population urbaine et rurale, dont un pôle urbain important.

Elle collabore de façon étroite avec les institutions collégiales sur son territoire et possède des terrains lui permettant une expansion ordonnée. Le développement de l'Université de Moncton s'est réalisé sur une période de 30 ans.

Même si la population est comparable en nombre à celle des francophones du CSO, il est important de noter que le nombre d'étudiantes et d'étudiants de niveau secondaire au Nouveau-Brunswick est inférieur à celui dans notre région (le CSO).

Incorporée en 1963, l'Université de Moncton est le fruit d'une fusion de trois petites universités francophones du temps. L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes (Moncton, Shippagan et Edmundston) exclusivement de langue française.

L'Université offre plus de 180 programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. Les campus de Shippagan et d'Edmundston offrent, pour l'essentiel, des programmes de 1^{er} cycle. L'institution offre aussi des cours en ligne, autant en éducation permanente que dans le cadre de programmes à temps complet. L'institution compte un effectif à temps plein de plus de 5 000 personnes, dont 75 % étudient à Moncton comme tel. Mille autres étudiants et étudiantes font des études à temps partiel.

L'Université de Moncton dispose d'un vaste éventail de programmes dont celui du génie. Elle compte aussi un centre de formation médicale et possède l'une des meilleures facultés de droit au pays.

Pour en savoir davantage sur les autres établissements hors province analysés, se référer à l'annexe 2 du présent rapport.

Soulignons que la création d'institutions qui enseignent exclusivement dans la langue de sa clientèle n'a en rien porté atteinte à la capacité de ces établissements à former des diplômés maîtrisant la seconde langue officielle du pays.

Certaines autres institutions ont également été analysées en raison de leur approche pédagogique originale. Notons à cet égard que le Comité a rencontré les dirigeants de l'Université de Hearst qui lui ont expliqué la formule d'apprentissage en bloc mise en place récemment. Il a aussi pris connaissance du fonctionnement du Lorain County Community College, en Ohio, qui a développé une approche combinée d'offre de programmes collégiaux et universitaires. Enfin, le Comité a rencontré le président fondateur de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (UOIT) pour mieux comprendre les différents enjeux et les multiples étapes d'une mise en œuvre plus récente d'une université en Ontario.

5.3 RENCONTRES ET CONSULTATIONS

Tout au long de ses travaux, le Comité a organisé de nombreuses rencontres avec une multitude d'intervenants du réseau post-secondaire, des institutions de langue française et bilingues, des analystes et gestionnaires de la fonction publique ontarienne, de Statistiques Canada, des équipes ministérielles et d'autres. Les membres du Comité se sont également rendus sur les campus du Collège Boréal à Toronto et du campus Glendon de l'Université York.

Ces rencontres et déplacements étaient motivés par plusieurs facteurs :

- comprendre le fonctionnement de différentes institutions ;
- mesurer l'intérêt de futurs partenaires du réseau en vue d'établir des collaborations ;
- avoir une meilleure compréhension des données démographiques sur le territoire ;
- comprendre certains enjeux réglementaires ;
- s'imprégner de l'expérience de création d'autres institutions postsecondaires ;
- etc.

Ces rencontres ont été fort utiles pour les membres du Comité. Elles ont permis d'élucider plusieurs questions, de mesurer le potentiel pour des occasions de collaborations et de partenariats, puis d'explorer des avenues de développement.

Le Comité consultatif a grandement apprécié l'ouverture et l'esprit de collaboration qui a teinté ces échanges. Il salue l'ensemble des dirigeants d'institutions rencontrés, tout particulièrement pour leur contribution inestimable à la réflexion sur les perspectives d'avenir. Leur volonté de collaborer au changement est des plus saluaires.

La liste complète des dirigeants, des organismes et institutions rencontrés est à l'annexe 3.

5.4 ANALYSE DE DONNÉES

Avec le soutien de l'équipe du MFCU et de l'Office des affaires francophones (OAF), les membres du Comité ont pu se pencher sur tout un ensemble de données statistiques et d'études quantitatives et qualitatives qui l'ont aidé à mieux cerner le potentiel du milieu et à préciser certains besoins.

Ce qu'il faut retenir de ces données :

- C'est que les francophones sont plus de 600 000 sur une population totale des 12,7 millions d'Ontariens et d'Ontariennes en 2011. De plus, il y a 1,4 million de personnes qui s'expriment en français en Ontario. S'ils constituent des bassins de population importants et visibles dans les régions du Nord et de l'Est, dans le CSO, les francophones sont noyés dans une région dynamique qui forme le cœur économique, industriel et démographique du Canada.
- C'est dans la région du Grand Toronto (RGT), qui comptait plus de 125 000 francophones en 2011, où l'on observe la plus forte croissance de la population de langue française en Ontario. Entre 2006 et 2011, celle-ci a augmenté d'environ 10 %. L'immigration et la migration interprovinciale sont les principaux moteurs de cette croissance. Toronto est d'ailleurs un aimant pour l'immigration francophone au

pays. Les francophones de la RGT sont, en général, plus jeunes et d'origines plus diverses qu'ailleurs en province.

- Il y a environ 4 200 étudiants et étudiantes francophones du CSO qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires en Ontario. Un peu plus de la moitié étudient dans des établissements de langue française ou bilingues. Plus que les francophones des autres régions, ceux et celles du CSO sont inscrits aux études universitaires dans une proportion de 79,7 %, laissant à peine un cinquième d'entre eux qui sont inscrits au niveau collégial. En nombres absolus, près de 3 300 étudiants et étudiantes francophones du CSO font des études universitaires, parmi lesquels quelque 1 750 étudient dans des établissements qui offrent des programmes en français.
- La RGT compte environ 430 000 personnes qui s'expriment en français. Cela fait de celle-ci le quatrième pôle de langue française au Canada, après Montréal, Québec et Ottawa-Gatineau.
- La population francophone du CSO est comparable à celle du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au pays. L'Ontario dans son ensemble compte plus de francophones que toutes les provinces à majorité anglophone réunies.
- Malgré le fait que les effectifs scolaires de langue française dans le CSO soient fortement en hausse, le niveau de participation des élèves francophones dans les écoles de langue française de la région reste inférieur à ce qui est observé dans le Nord et l'Est. Ceux et celles qui y complètent leur 12^e année sont au nombre d'environ 1600 à chaque année.
- Les élèves qui vivent dans la région se dirigent en majorité vers des établissements postsecondaires de langue anglaise du CSO. S'ils choisissent d'étudier en français, c'est à l'extérieur du territoire qu'ils doivent s'exiler. D'ailleurs, un nombre important de finissants francophones quitte la région pour ce faire.
- La motivation à étudier en français passe par la qualité de la formation obtenue. S'il peut obtenir la qualité recherchée en français, l'élève francophone sera davantage enclin à se diriger vers une institution dans sa langue. Sinon, il ira plutôt dans un établissement de langue anglaise à proximité.
- L'étudiant et l'étudiante valorise son bilinguisme et le voit comme un avantage stratégique à renforcer pour son avenir.
- Le CSO compte plus de la moitié des inscriptions dans les programmes d'immersion en français langue seconde en Ontario, dont 20 000 sont au palier secondaire.

Ce survol rapide de données a permis de dégager un certain profil de la future clientèle du postsecondaire de langue française dans le CSO. Notons, à ce sujet, que le potentiel de recrutement pour des études postsecondaires en français dans le CSO provient de six sources cibles :

1. Les élèves des écoles secondaires de langue française ;
2. Les élèves suivant des programmes d'immersion en français langue seconde ;
3. La clientèle adulte qui se qualifie pour les programmes de stage en emploi,
4. Les personnes immigrantes ayant le français comme première langue officielle parlée ;
5. La clientèle en provenance d'ailleurs au Canada ;
6. La clientèle internationale.

Bien qu'il n'ait pas été évalué, le potentiel de recrutement hors Ontario existe bel et bien et pourrait définitivement alimenter les effectifs dans le CSO.

6

DIAGNOSTIC

6.1 LES CONSTATS

Il a été possible d'établir une série de constats clés et ceux-ci ont guidé le travail visant à définir le modèle de prestation à privilégier. Ils servent aussi à formuler l'ensemble des recommandations qui sont proposées. Ces constats posent un diagnostic réaliste des conditions actuelles :

1. On constate qu'il y a des effets néfastes et chroniques sur la clientèle des écoles élémentaires et secondaires de langue française dans le CSO dû à l'absence de débouchés suffisants dans leur langue au postsecondaire. À cette absence de continuité, les distances que doivent parcourir les élèves du secondaire pour la suite de leurs études est un facteur qui influence leur choix d'établissement.

Combinées, ces deux problématiques font en sorte que le taux de participation des enfants issus de familles de langue française, tant à l'élémentaire qu'au secondaire, est inférieur à la moyenne provinciale, et ce dès la 1^{ère} année pour ce qui est des études dans leur langue. D'ailleurs, ce faible taux de participation s'accroît à des moments clés du cheminement de l'élève, comme par exemple lors de son passage de l'élémentaire au secondaire ou du secondaire au postsecondaire.

2. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la région est le principal foyer d'accueil de l'immigration en Ontario français et que la province a récemment décidé de se donner une cible d'accueil de cinq pour cent d'immigrants francophones par année (à cet égard, l'Ontario est appelée à accueillir au cours des prochaines années environ 100 000 immigrants par année, selon le ministère ontarien des Finances. À ce rythme, les francophones devraient se chiffrer à 5 000, dont une grande majorité s'installerait dans le CSO).

Au palier universitaire, l'encadrement ou l'assistance donnée fait défaut pour amener les étudiants francophones vers le marché de l'emploi – là où la connaissance de l'anglais est indispensable; une université de langue française pourrait mieux favoriser leur intégration et davantage les préparer pour le marché du travail.

Ce vide entraîne des pertes importantes non seulement pour la communauté franco-ontarienne, mais aussi pour la province qui investit des sommes importantes dans ses efforts d'intégration des nouveaux arrivants. La perte se situe aussi au niveau des occasions manquées, puisque la province se prive de compétences stratégiques à l'échelle nationale et internationale.

3. Conséquence des deux premiers obstacles cités ci-dessus, conséquence de l'absence de débouchés suffisants au postsecondaire, ce sont les investissements de la province en matière d'éducation et de formation en français qui n'obtiennent pas le rendement escompté dans le CSO, s'avérant ainsi une perte déplorables de ressources humaines et financières.
4. Selon le Comité, l'absence véritable d'une offre intégrée en français, de l'élémentaire au postsecondaire dans le CSO, est une atteinte aux prémisses de base de la politique fédérale des langues officielles et de la politique ontarienne des services en français.

Rappelons que la Loi fédérale sur les langues officielles prévoit que le Canada doit favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones au pays et promouvoir la place du français et de l'anglais dans la société. En ce sens, il a la responsabilité de collaborer avec les provinces pour assurer le développement des minorités de langues officielles et faire respecter leurs droits constitutionnels à l'instruction dans leur langue.

N'oublions pas non plus que l'Ontario s'est aussi engagé par le biais de sa Loi sur les services en français à reconnaître l'importance de l'éducation pour l'Ontario français et souhaite préserver la francophonie ontarienne pour les générations à venir.

Le Commissaire des services en français évoquait dans son rapport de 2012 le fait que l'absence d'une formation postsecondaire adéquate en français dans le CSO empêchait le gouvernement de l'Ontario de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi sur les services en français. Le Comité rejoint le Commissaire dans cette analyse.

5. Toute solution de formation postsecondaire en français dans le CSO devra tenir compte de la concurrence que font, et feront, les établissements anglophones du territoire pour attirer la clientèle. Le CSO abrite les plus grandes universités et les plus imposants collèges de la province, dont plusieurs sont des fleurons d'excellence reconnus mondialement. En ce sens, la formule retenue du côté francophone devra se positionner d'une manière unique, complétée d'un net avantage compétitif.
6. L'Ontario s'est engagé dans un programme d'amélioration de trois ans d'une valeur de 14,5 millions de dollars dans le CSO en ce qui concerne les programmes postsecondaires en français. Celui-ci se termine en 2016. Malgré l'effort consenti, le Comité est d'avis que la situation ne se sera

pas suffisamment améliorée pour renverser la vapeur et contrer la situation précaire qui prévaut. Considérant le gouffre qui persiste entre les besoins et l'offre, une action permanente et récurrente devra être engagée à partir de 2016 pour qu'un changement marquant se fasse sentir.

7. Le Comité est bien au fait que l'immigration et l'immersion sont deux réalités d'avenir pouvant et devant contribuer au succès de toute entreprise engagée en matière d'éducation postsecondaire en français dans le CSO. Dans le même ordre d'idée, le Comité croit que le recrutement à l'extérieur de l'Ontario, soit ailleurs au Canada et à l'international, peut nourrir la demande dans le CSO moyennant que l'offre soit unique et intéressante.
8. Le Comité juge aussi que le palier collégial a été plus apte à s'acquitter de ses responsabilités que le palier universitaire dans la région. La présence du Collège Boréal et les investissements plus soutenus de celui-ci au cours des 10 à 15 dernières années y sont pour quelque chose.

D'ailleurs, le succès du Collège Boréal auprès de la clientèle adulte est évident depuis son implantation dans la région. En 2020, celui-ci devra emménager dans de nouvelles installations à Toronto. Peu importe les solutions envisagées au palier universitaire d'ici cette date, d'importantes dépenses en immobilisation devront être faites pour accommoder la clientèle prévue du palier collégial. Ce déménagement constitue une occasion dans la recherche de solutions permanentes pour l'ensemble du dossier postsecondaire dans le CSO.

9. Au niveau universitaire, le Comité constate que la plupart des acteurs institutionnels de la région reconnaissent à peine l'ampleur du problème et sa spécificité. Que ce soit pour des raisons historiques, ou à cause d'enjeux plus importants qui les accaparent, la question de la francophonie du CSO ne figure pas au premier rang de leurs préoccupations. De plus, on constate que le développement des programmes et services en français est trop souvent compromis et relégué au deuxième rang en raison de la volonté des institutions universitaires à développer en parallèle, pour ne pas dire en priorité, leur programmation dans la langue du groupe majoritaire.

Deux facteurs semblent être à l'œuvre : (1) le retard historique du développement des institutions éducatives desservant les francophones, et (2) l'absence de structures de gouvernance qui donneraient pleine voix aux francophones dans la gestion.

Le mode de financement actuel des universités, basé sur les effectifs, et les restrictions budgétaires grandissantes jouent aussi pour beaucoup dans cette équation, même si la notion de qualité tend à prendre davantage de place depuis quelques temps.

Néanmoins, les consultations menées par notre Comité ont permis de constater que les institutions bilingues manifestent quand même un intérêt à collaborer pour améliorer la situation dans la région.

La présence du Collège Boréal dans les différentes communautés du CSO est une assise importante sur laquelle non seulement le collégial, mais aussi l'universitaire, peut s'appuyer pour progressivement rejoindre les différentes communautés du CSO.

6.2 MILIEU DE VIE EN FRANÇAIS

D'emblée, la création d'un milieu de vie francophone a été identifiée comme un enjeu clé pour dynamiser l'environnement d'apprentissage et pour soutenir la pérennité de la collectivité francophone. Cette question est à ce point importante que le MFCU l'a même identifiée comme étant un élément clé dans sa PAL en 2011.

Par ailleurs, le Comité n'a pu s'empêcher d'examiner la question du milieu de vie dans son analyse des différents établissements postsecondaires francophones ailleurs au Canada. Ainsi, la création d'un milieu de vie francophone a été pour eux une considération de premier plan dans les projets d'aménagement de campus. L'établissement de sites de langue française, même là où l'institution est rattachée à une université de langue anglaise (par exemple en Alberta et au Manitoba), constitue un acquis dont personne ne doute de la valeur.

Même en Ontario, avec l'Université de Hearst, il y a un précédent avec ce mode de fonctionnement. Hearst est une institution uniquement de langue française. Dans de telles circonstances, la création d'un milieu de vie en français s'avère une évolution normale et logique dans la recherche d'une solution pour le CSO.

La question du milieu de vie francophone dans le CSO est d'autant plus d'actualité du fait que la population francophone, malgré son nombre important et croissant, est doublement désavantagée en la comparant avec celles de l'Est et du Nord. Non seulement est-elle minoritaire, mais en raison de son éparpillement et de l'absence d'un lieu de concentration formant une masse critique suffisante, il n'y a pas de pôle, ou de quartier, où sont rassemblés un ensemble d'infrastructures et de services communautaires qui lui sont propres. Toronto a beau réunir 125 000 francophones, ceux-ci sont répartis à la grandeur de l'agglomération.

Et, le même constat peut être formulé pour les autres communautés francophones du CSO. Si on dénombre quelque 115 000 francophones à l'extérieur de la RGT, ici aussi, on doit reconnaître que les francophones sont éparpillés dans plusieurs communautés urbaines et rurales sur l'ensemble du territoire.

Face à cette réalité, le Comité constate que l'approche existante de prestation de programmes ne suffit pas pour le CSO, particulièrement dans le contexte fragile et très minoritaire de sa communauté francophone. En raison de ce qui précède, le Comité est d'avis qu'un **nouveau modèle de prestation doit être envisagé** pour la région.

7

CONDITIONS GAGNANTES

Fort du diagnostic posé, le Comité s'est penché sur les facteurs de réussite qu'il estime nécessaires pour que les investissements de l'État soient rentables et que les résultats pour les francophones du CSO soient tangibles, mesurables et porteurs d'avenir.

Le travail du Comité a été orienté autour de six axes de développement que nous qualifions de six conditions gagnantes, ou lignes directrices. Bien que de nature institutionnelles, ces conditions visent d'abord et avant tout à placer la clientèle au centre des préoccupations. Précisons que ces conditions gagnantes s'adressent davantage à la nouvelle institution qui est appelée à voir le jour, puisqu'au palier collégial, Boréal a déjà mis en place plusieurs d'entre elles. En ce sens :

1. Un nouveau modèle de gouvernance doit être enraciné dans la communauté francophone du CSO, surtout au palier universitaire. Pour ce faire, il doit nécessairement être géré par celle-ci, pour celle-ci. Cette approche est essentielle pour s'assurer que les besoins des étudiants et étudiantes francophones ne soient pas subordonnés aux besoins d'un établissement peu ou pas enraciné dans le milieu francophone. Il importe que cette institution joue un rôle catalyseur pour ainsi répondre aux besoins de la communauté.

Création d'une université

- » Que le gouvernement de l'Ontario établisse une université de langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario, dotée d'un campus principal dans la région du Grand Toronto (RGT).
- » Que cette décision se traduise par l'adoption à l'Assemblée législative d'une charte universitaire visant l'accueil d'une première cohorte étudiante en 2020.

2. Dans la même veine, la formation doit être dispensée en français dans un milieu linguistique qui contribue à une riche expérience étudiante. Le Comité a été à même de constater qu'ailleurs au Canada il est possible d'établir de telles institutions, qu'elles soient de petite ou de grande taille. Dans une région, tel le CSO, aussi fortement fragilisée par l'éparpillement et l'assimilation, l'établissement de langue française est le modèle le plus apte, voire le seul à assurer la pérennité du français tout en assurant un bilinguisme fonctionnel des diplômés.

3. L'analyse des données démontre que la demande est la plus forte et la plus concentrée géographiquement dans la région du Grand Toronto. Un lieu physique, dont le campus principal serait situé dans la RGT, doit servir de fer de lance pour l'ensemble du CSO. La présence des paliers collégial et universitaire sur un même campus pourrait permettre des économies considérables et des partenariats clés pour maximiser l'usage des ressources. Un tel lieu favoriserait l'apprentissage en français et la préservation de la langue.

Campus principal conjoint à Toronto

- » Que le gouvernement de l'Ontario finance la création d'un campus conjoint du Collège Boréal et de la nouvelle université dans la RGT, en vue d'une ouverture en 2020.
- » Que ce campus, dont les lieux et les ressources seront partagés, serve de site principal aux deux institutions dans le CSO.

4. Si Toronto sert de point de départ, ce n'est pas la finalité. Sur le moyen et long terme, la présence de ces institutions doit s'étendre à l'ensemble du CSO. Déjà, le Collège Boréal est présent au moyen de centres d'accès dans différentes communautés. En matière de programmes postsecondaires, celui d'éducation en service à l'enfance est offert dans tous les centres d'accès, et à Windsor, le collège compte offrir six programmes dès septembre 2016.

Malgré le peu de programmes postsecondaires offerts dans ces centres, des services de formation linguistique, d'employabilité et d'intégration y sont dispensés. Ces centres pourront, à terme, servir de point d'ancrage à la prestation d'autres programmes collégiaux et même universitaires.

D'ici là, il sera essentiel que le campus principal de Toronto puisse développer des stratégies et des programmes susceptibles de faciliter la fréquentation. Milieu de vie animé, résidences étudiantes, programmes de bourses/soutien financier, programmes de formation souples, flexibles et accessibles à distance devront faire partie de l'arsenal d'outils dont les deux institutions devront disposer pour favoriser la participation.

5. L'université devra être dotée des moyens nécessaires pour analyser son marché, identifier les besoins et s'assurer d'une offre en matière de programmes de formation post-secondaire et de formations professionnelles. L'offre de programmes devra permettre une nette différenciation, tant par les disciplines qui sont offertes que par les modes de prestation privilégiés.

Analyse de marché

» Que le gouvernement de l'Ontario appuie les efforts, particulièrement ceux de la nouvelle université, en vue de bien analyser le marché, de sorte à bien cerner les besoins des clientèles d'aujourd'hui et d'anticiper celles de demain.

6. Un tel établissement doit aussi être doté des ressources pour effectuer un marketing et une mise en marché efficace, de même qu'un travail de recrutement-terrain intense. N'oublions pas que le recrutement permettra un rattrapage au niveau des taux de participation des francophones dans le CSO. Les méthodes utilisées devront être innovantes, s'appuyer sur un marketing original, valorisant une image de marque forte et distincte. La collaboration continue des conseils scolaires du CSO sera essentielle pour créer une culture des études postsecondaires en français dans la région.

Recrutement de la clientèle

» Que la province soutienne les efforts des deux établissements dans le recrutement des six clientèles cibles, mais plus particulièrement celle des diplômés du secondaire du CSO, pour mettre en évidence la création du continuum éducatif essentiel qui va de la maternelle au postsecondaire, et ce, au moyen de stratégies novatrices et proactives.

7. Les deux institutions devront être en mesure de se doter de corps professoraux compétents qui offrent une formation équivalente à ce qui s'offre de mieux et qui forment une clientèle prête pour le marché du travail, capable de tirer profit de son bilinguisme. À terme, elles devront être en mesure de développer des capacités en recherche. La qualité de celles-ci permettra progressivement d'asseoir la réputation des deux institutions. Enfin, le développement des compétences linguistiques doit être vu comme un enjeu clé de ce campus.
8. Le Comité considère que le modèle de prestation recommandé dans ce rapport sera en mesure de répondre aux exigences suivantes. Par conséquent, il doit être :
 - i. un modèle novateur et efficace qui permette d'offrir une formation de qualité à sa clientèle tout en se différenciant dans son marché.
 - ii. un modèle accompagné d'un plan d'investissement immédiat et à long terme qui réponde aux besoins du milieu, qui reconnaisse l'ampleur du défi et des efforts financiers considérables requis.
 - iii. une formule qui agit en complémentarité aux mandats du MFCU et de l'OAF.
 - iv. un modèle de prestation dont la structure est performante et, dans la mesure du possible, simple à déployer. Parmi les scénarios à explorer plus en détails, notons ceux qui proposent des programmes articulés collèges-universités et ceux qui favorisent une plus grande flexibilité des horaires et de modes de prestation.
 - v. une approche étagée qui permette une croissance en lien avec l'augmentation progressive de la demande et qui s'appuie, notamment, sur des partenariats pour concrétiser sa mission.
 - vi. un modèle qui permette de répondre aux besoins du marché du travail et des perspectives économiques à moyen et long termes.

8

NOUVEAU MODÈLE DE PRESTATION

Lorsque les différentes approches ont été étudiées, les membres du Comité ont cherché à proposer un scénario unique pour la clientèle et novateur pour les décideurs et les intervenants du milieu.

S'appuyant sur les recommandations faites par le Comité d'experts en 2012, le modèle que nous préconisons s'appuie sur l'existence de deux établissements postsecondaires, l'un collégial et l'autre universitaire, qui seront logés sous un même toit, partageront les installations et les équipements, tout en conservant leurs identités propres.

Au palier collégial, il est préconisé que le Collège Boréal continue à jouer le rôle qu'il joue actuellement et que sa place soit consolidée. Le collège doit emménager dans de nouveaux locaux en 2020 et il serait souhaitable que ceux-ci soient permanents.

Au niveau universitaire, il est recommandé de créer une université de langue française en bonne et due forme pour 2020 et que celle-ci se dote progressivement d'une programmation porteuse et spécialisée dans des créneaux précis.

Le projet prévoit que les liens entre l'université et le collège se forment dès le début. Ces deux institutions vont devoir rejoindre, à partir de Toronto, une population dispersée sur l'ensemble du territoire, ce qui les obligera à trouver des solutions novatrices pour la desservir.

La formation à distance sera sans doute un outil important dans une stratégie de prestation de programmes, mais ne doit pas être vue comme le seul, voire même une panacée pour desservir les communautés à l'extérieur du RGT. Comme nous l'avons évoqué précédemment, divers modèles novateurs et flexibles d'apprentissage devront être conçus pour attirer la clientèle.

Dans une réflexion stratégique récente menée par le personnel de Contact Nord — le réseau ontarien d'éducation et de formation à distance, on souligne que l'université de demain doit être bâtie autour d'une approche flexible de l'apprentissage, ce qui est de plus en plus recherché par la clientèle étudiante.

Selon, Contact Nord, la flexibilité se traduit par une approche qui accorde plus de place à de multiples cheminements et méthodes pour l'achèvement des programmes et qui favorise une reconnaissance accrue des acquis, l'adoption de ressources éducatives ouvertes et l'accréditation de l'apprentissage en milieu de travail. Elle doit aussi permettre de miser davantage

sur le développement des compétences et des résultats d'apprentissage et le développement de plans d'apprentissage personnalisés comme base d'admission. La flexibilité doit aussi amener les membres du corps enseignant à voir leur rôle tout autant comme mentors, accompagnateurs et guides, qu'en tant que formateurs.

En bref, si le même programme d'études peut être complété de différentes façons (dans le temps, le lieu et le processus d'apprentissage), tous et toutes, en bout de ligne, développent les mêmes connaissances, habiletés et compétences.^{xxiv}

En l'occurrence, les membres du Comité sont d'avis que l'accent doit d'abord être mis sur les approches pédagogiques à adopter pour attirer la clientèle. Bien sûr, un campus offrant un milieu de vie dynamique et francophone doit nécessairement accompagner cette formation.

Il va sans dire que les collaborations inter-institutionnelles seront essentielles pour l'élaboration et la prestation de programmes uniques. À ce chapitre, nous nous réjouissons de l'ouverture qu'ont exprimé, lors de nos consultations, les établissements bilingues et de langue française pour soutenir le développement dans le CSO. Il est évident que tous gagnent d'une stratégie qui permette de faire croître le taux de participation aux études postsecondaires des francophones de la région.

Rappelons que la clientèle a maintes fois répété qu'elle requiert un lieu physique doté des installations appropriées où se rendre pour étudier et s'épanouir. Si notre priorité est l'étudiant ou l'étudiante, on ne peut passer à côté de cette exigence. Si on se préoccupe de rétention de la langue et de contrecarrer l'assimilation dans le CSO, on ne peut envisager des solutions institutionnelles et pédagogiques mitoyennes.

Par ailleurs, les experts en formation à distance de Contact Nord nous ont rappelé de façon percutante que la croissance la plus marquée des inscriptions à l'apprentissage en ligne provient de la clientèle apprenante qui est déjà sur campus. À terme, ces deux institutions voudront partager un campus dynamique et animé, qui offre une programmation pertinente et où la langue française prime dans le quotidien des gens. Elles constitueront un modèle exemplaire de partage des ressources et de concertation inter-institutionnelle.

8.1 PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES RESPONSABILITÉS

Partant de l'idée que le nouveau modèle de prestation s'appuie sur une gouvernance faite par et pour les francophones, qu'il vise à créer un milieu de vie en français qui est dynamique et respectueux de la diversité francophone, celui-ci pourrait prendre forme comme suit :

1. Le campus serait exploité par l'un des deux partenaires et une entente de partage serait en place pour régir le fonctionnement des installations physiques et des services en commun. Il s'agirait d'un site qui dispose de l'espace nécessaire pour se développer au fur et à mesure que la croissance de la demande et de la clientèle se font sentir. À moyen terme, une cible de 2 500 à 5 000 étudiants et étudiantes inscrits est à prévoir dans les scénarios et projections.
2. Les services en commun du campus pourraient comprendre les services de soutien, tels que l'entretien, les achats, le centre de références multimédia (bibliothèque), le gymnase et centre sportif, les résidences, la cafétéria, les stationnements, puis la sécurité, la technologie, la plateforme de formation à distance, les services aux étudiants, l'appui linguistique, l'intégration des nouveaux arrivants, le personnel de soutien, les programmes et services d'employabilité, les partenariats avec la communauté, puis les sites satellites.
3. Les services qui seraient propres à chaque institution comprendraient les ressources humaines, la rémunération et la gestion des conditions d'emploi, la gouvernance, l'administration et les budgets, le positionnement et la mise en marché, le recrutement et le marketing (local et international), les ententes d'articulation, la collaboration et les partenariats de nature pédagogique, la programmation dans les sites satellites, les programmes de formation, la recherche et les incitatifs aux étudiants et étudiantes.

Il faut comprendre que la mise en commun et le partage d'un campus et de certains services ne suppose pas que l'une ou l'autre institution abandonne son identité propre. Comme dans le cas de la collaboration entre l'Université de Guelph et du Collège Humber, chacune continue de jouir de sa propre identité et de sa propre capacité à développer son image de marque. Cette identité s'accompagne d'une expérience d'apprentissage qui correspond à l'institution fréquentée. Cette idée est importante pour la reconnaissance des diplômés des clientèles collégiales et universitaires respectives. Les deux institutions voudront s'assurer que leurs titres jouissent de la reconnaissance appropriée pour préparer l'entrée sur le marché du travail et, dans le cas de la clientèle universitaire, du passage s'il y a lieu aux études supérieures.

8.2 GOUVERNANCE

En ce qui concerne le palier universitaire, le Comité préconise que l'institution voit le jour selon les modalités habituelles associées avec la création d'une université, soit l'adoption d'une

charte par l'Assemblée législative qui prévoira la nomination d'un conseil des gouverneurs et d'un conseil académique, puis d'un financement récurrent adéquat. Évidemment, la charte devra prévoir que l'institution soit créée et exploitée par et pour la communauté francophone qu'elle dessert.

Pour l'essentiel, au palier collégial, cette question est réglée et ne requiert que quelques ajustements de la part du Collège Boréal pour renforcer la place des francophones du CSO dans la structure de gouvernance relativement aux questions qui les concernent. Différentes stratégies peuvent être envisagées :

- Gouvernance partagée Nord et CSO
- Renforcement de la représentation du CSO au conseil d'administration
- Création d'un comité consultatif permanent pour le CSO
- Renforcement de la présence de cadres du CSO dans les autres instances décisionnelles du Collège

Au cours des prochaines années, la proportion des effectifs du CSO au Collège Boréal est appelée à croître. Ne serait-ce que pour cette raison, la direction du Collège devra se pencher sur les questions de gouvernance en lien avec le CSO.

En matière de gouvernance, les deux institutions devront tenir compte de la participation des francophones de toutes les régions du CSO et non seulement de la RGT. Un équilibre devra ainsi être trouvé en ce sens pour s'assurer de modalités décisionnelles appropriées.

8.3 EMPLACEMENT DU CAMPUS PRINCIPAL

Pour les membres du Comité, il est essentiel que le campus principal de la future université de langue française soit installée dans le Grand Toronto et partagée avec le campus torontois du Collège Boréal. La métropole canadienne rassemble plus de 125 000 francophones et un nombre encore plus important de personnes pouvant s'exprimer en français. Pour favoriser la participation de la clientèle à l'extérieur de la RGT, des installations résidentielles devront être prévues, de même que d'autres formes d'incitatifs.

Par ailleurs, ce site devra être accessible pour une population dispersée sur l'ensemble du Grand Toronto. Ce faisant, il devra se trouver à proximité des principaux axes de transport en commun, être idéalement situé près d'une ou à la jonction de plusieurs autoroutes et avoir à sa disposition du stationnement abordable.

La consolidation du campus torontois étant assurée dans un premier temps, la prestation de services et programmes dans les autres communautés du CSO doit faire partie des stratégies de développement de l'université à moyen et long termes. Des approches novatrices, des collaborations et partenariats comme ceux développés par le Collège Boréal devront être pensés. Tout comme pour le campus de Toronto, une concertation avec Boréal doit être établie et sera sans doute porteuse afin de maximiser l'impact en région tout en minimisant les coûts.

8.4 CLIENTÈLES CIBLES, RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

Six clientèles cibles ont déjà été identifiées comme prioritaires. Il s'agit des quatre clientèles déjà analysées et pour lesquelles des éléments de mesures ont été élaborés, puis de deux autres, nouvelles, dont on reconnaît un potentiel certain, lequel reste à mesurer. Parmi les quatre premiers, on compte :

- les diplômés des écoles secondaires de langue française dans le CSO
- les étudiants et étudiantes issus des écoles d'immersion de la région
- la clientèle immigrante
- la population adulte francophone et francophile du CSO

En ce qui concerne les deux autres, il s'agit de :

- la clientèle étudiante canadienne de l'extérieur de la région
- les étudiants et étudiantes de l'étranger, particulièrement de la francophonie internationale

Pour attirer ces clientèles, la qualité de la formation et l'approche pédagogique novatrice vont jouer un rôle essentiel. D'importants efforts devront être consacrés au recrutement et à la mise en marché autant de la part du Collège Boréal que de la nouvelle université.

Il faut se rappeler que ces institutions francophones seront situées dans le marché postsecondaire le plus compétitif au pays. Les services et programmes mis en place pour attirer et retenir les clientèles étudiantes joueront un rôle central dans le succès du projet.

Si le défi est grand au niveau de la clientèle, il le sera tout autant en ce qui concerne le recrutement du personnel cadre et pédagogique. Pour certains, travailler et évoluer dans un environnement de langue française saura être un net avantage comparatif. Par contre, la concurrence en provenance d'institutions, bien qu'anglophones, mais aux moyens nettement plus imposants, ne sera pas à négliger. Le gouvernement devra être ouvert aux différentes stratégies qui s'imposeront en ce qui concerne le recrutement et être en mesure de les supporter.

Recrutement du personnel

- » **Que le gouvernement appuie les efforts visant à recruter et retenir un corps professoral de talent, de même que des cadres et professionnels compétents.**

L'appui supplémentaire gouvernemental pourrait se traduire par une allocation de fonds pour que les deux établissements aient les moyens d'offrir des incitatifs financiers à s'inscrire et/ou qu'ils puissent offrir du logement préférentiel sur campus aux candidats et candidates du CSO mais de l'extérieur de la RGT.

Ces stratégies seront essentielles si ces deux établissements doivent parvenir à renverser une tendance lourde et des réflexes bien ancrés, notamment de la part des diplômés du secondaire francophone du CSO.

Aide aux étudiants et étudiantes

- » **Conscient de la diversité qui caractérisera la clientèle sur différents plans, que le gouvernement appuie les deux institutions dans l'implantation d'une gamme de programmes et services de soutien aux étudiants et étudiantes qui se distinguent par leur attention à l'égard de l'individu et qui favorisent l'inscription, encouragent l'accès et la participation, le développement de l'autonomie et qui facilitent l'intégration.**
- » **Ces programmes et services doivent être adaptés aux réalités d'un milieu de vie minoritaire avec une forte participation de nouveaux arrivants. Ils doivent aussi inclure des incitatifs monétaires ou logistiques (par ex. : une réduction des frais de scolarité en première année ou de résidences offertes en priorité aux clientèles du CSO).**

D'emblée une telle stratégie d'appui aux deux établissements permettra de compléter l'offre accordée par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

8.5 PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

Les membres du Comité sont d'avis que la création d'une nouvelle université de langue française et la consolidation du Collège Boréal ne doivent pas se faire au détriment des ressources affectées aux autres institutions postsecondaires de langue française ou bilingues en Ontario. Toutes les institutions bilingues et de langue française gagneront dans une démarche qui, au net, augmentera la participation postsecondaire francophone sur un territoire où celle-ci est nettement déficiente. Il ne faut donc pas enlever à l'un pour donner à l'autre. Comme il s'agit d'attirer une clientèle nouvelle, il doit s'agir de ressources nouvelles.

Si nous sommes d'avis que le mandat de développer l'éducation postsecondaire en français dans le CSO ne peut être assuré que par des établissements qui ont cette responsabilité au cœur de leur mission et de leur programmation, les autres acteurs du milieu ne peuvent et ne doivent pas être placés en situation de concurrence pour les ressources.

Dans le cadre des consultations que nous avons menées auprès des autres acteurs postsecondaires, il nous a été permis de constater leur ouverture à vouloir appuyer le développement du postsecondaire en français dans le CSO. Certains, comme le collège La Cité et l'Université d'Ottawa, le font déjà de leur propre chef. Dorénavant, il sera important de miser sur des partenariats porteurs avec ces différents acteurs.

Pour donner naissance à cette nouvelle université, l'esprit de collaboration sur le plan pédagogique sera essentiel. Celui-ci sera incontournable pour développer une programmation unique, complémentaire et innovatrice dans le CSO.

Partenariats et collaborations

- » **Qu'au moyen des ententes de mandat stratégiques et du financement, le gouvernement de l'Ontario appuie les deux institutions dans le développement de collaborations et de partenariats structurants qui permettent d'élargir l'offre de programmes et de cours, de développer de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'instaurer des outils novateurs d'appui à la formation.**

Il ne faut pas voir ces acteurs comme des adversaires. Ils pourront jouer un rôle important en forgeant des partenariats et des collaborations avec les deux institutions du CSO pour établir et développer leurs programmations. En ce sens, de telles initiatives devront être non seulement encouragées mais appuyées par le gouvernement.

De telles collaborations ont réussi ailleurs au pays et elles peuvent sans doute réussir en Ontario. Nous n'avons qu'à penser à l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse qui s'est fusionnée en 2003 avec le Collège d'Acadie, créé huit ans plus tôt. La nouvelle institution gère une douzaine de programmes de 1^{er} cycle et cinq programmes collégiaux, en plus d'être reconnue pour ses cours d'immersion en français intensifs.

L'Université a forgé huit partenariats avec des établissements postsecondaires aux États-Unis, au Mexique et au Canada (Maritimes et Ontario).

En milieu minoritaire, la réalité de notre environnement nous oblige à collaborer davantage. L'approche se doit d'être intégrée. Le programme de 14,5 M\$ mis en place par le gouvernement en 2013 s'est avéré une intervention ponctuelle qui a permis de parer aux besoins les plus urgents. À notre avis, il est nécessaire d'implanter une nouvelle dynamique qui se fonde sur l'existence d'un interlocuteur dans le CSO qui permette à ce que ces collaborations et ces approches se fassent d'égal à égal et selon une formule gagnante-gagnante.

Soutien à l'offre :

- » **Que le gouvernement de l'Ontario poursuive l'initiative amorcée en 2013 visant à élargir l'offre de programmes et cours postsecondaires en français dans le CSO.**
- » **Dans la mesure où cette offre est destinée à la clientèle francophone du CSO, que les sommes allouées soient désormais dirigées, au palier universitaire, vers des cours et des programmes qui s'arrimeront avec le mandat de la nouvelle université et qui lui seront transférés à son ouverture.**

Si dans le passé, Boréal était limité par des installations physiques trop contraignantes à Toronto, l'aménagement d'un nouveau campus devrait permettre au collège La Cité d'offrir ses programmes et cours dans le CSO. L'implantation d'un campus permanent du Collège Boréal à Toronto s'avèrera une plateforme unique pour permettre une plus grande collaboration entre ces deux acteurs clés de l'Ontario français.

8.6 RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

Le succès de cette entreprise ne saurait se concrétiser sans que la nouvelle université tisse des liens étroits avec la communauté qu'elle est appelée à desservir en priorité.

Riche d'une tradition qui remonte à ses débuts, le Collège Boréal a su relever ce défi et devrait servir de modèle, sinon de partenaire dans cette entreprise de la nouvelle université. Le Comité a déjà identifié au moins deux pistes que l'université, souvent de concert avec Boréal, devrait explorer :

- **Le recrutement** : Pour contrer les taux anémiques de fréquentation aux études en français dans le CSO, les institutions devront forger d'étroites collaborations avec les écoles et les conseils scolaires de la région pour promouvoir un continuum éducatif allant de la maternelle au postsecondaire.

En matière de recrutement, les liens avec le secteur privé seront essentiels afin de préparer la clientèle étudiante aux besoins et aux réalités du marché du travail.

Les liens avec les institutions d'accueil des nouveaux immigrants devraient aussi être tissés de manière à identifier dès leur arrivée ceux et celles dans le besoin de formation postsecondaire.

- **L'animation et la vie communautaire** : Ensemble, le Collège Boréal et la future université peuvent devenir des pôles dynamiques d'animation de la vie communautaire dans les différentes collectivités francophones.

Que ce soit au niveau des arts et de la culture ou de la diversité, qu'il s'agisse de sports et de loisirs, qu'il soit question de plans technologiques à Toronto, comme ailleurs en région,

ils pourront servir de carrefours communautaires qui favorisent le développement personnel en français et la rétention linguistique.

Développement des régions et partenariats communautaires

- » Que le gouvernement de l'Ontario appuie non seulement l'implantation du campus principal dans la RGT, mais qu'il soutienne les stratégies que développeront les deux institutions pour mieux attirer et rejoindre les clientèles du CSO de l'extérieur de la RGT.
- » Ces stratégies comprendront des collaborations avec les acteurs communautaires francophones, les conseils scolaires, les entreprises et d'autres institutions.

8.7 APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET RECHERCHE

L'approche préconisée par le Comité constitue une innovation non seulement pour les francophones mais pour le réseau dans son ensemble. Il ne s'agit pas d'une concession que l'on fait à la communauté francophone du CSO ou de l'Ontario français, c'est tout le contraire. Il s'agit d'une occasion unique de sortir des sentiers battus, d'envisager autrement le développement d'une programmation postsecondaire et l'offre de programmes d'études. Il faut toutefois rester à l'affût des nouveaux besoins et des attentes de la clientèle.

Modèle pédagogique

- » Que la province appuie une stratégie de développement de modèles pédagogiques attrayants pour la clientèle, flexibles dans leurs modes de prestations et qui permettent de distinguer l'université de ses concurrentes sur le territoire. Que ces modèles soient non seulement axés sur les meilleures méthodes d'apprentissage de l'heure mais qu'ils soient orientés sur les pédagogies de l'avenir.

La nouvelle université devra se différencier en créant des pôles d'excellence qui permettront d'attirer des étudiants et étudiantes désireux de s'installer dans des filières novatrices et répondant aux débouchés professionnels disponibles et d'avenir. Afin de visualiser les modes de fonctionnement d'une nouvelle université, le Comité s'est arrêté sur deux critères :

- Offrir une gamme de cours de base, un tronc commun de disciplines, qui permette l'accès à un large éventail des spécialisations au niveau du baccalauréat ou de la maîtrise ;
- Créer des pôles d'excellence correspondant au mandat spécifique d'une université qui reflète, à la fois, le milieu socio-économique dynamique qu'est le CSO et les besoins des communautés francophones qui y vivent.

Afin de valider la portée et la faisabilité de ses recommandations pour la création de l'université, le Comité a décidé de discuter, dans le détail, d'un scénario de fonctionnement plus précis. Nous en exposons quelques traits ci-dessous, tout en soulignant que la programmation revient, en premier lieu, au bureau des gouverneurs de la nouvelle institution en tenant compte du travail préalable accompli sous l'égide du bureau des gouverneurs provisoire décrit à la section 9 (Démarrage) ci-dessous.

Création d'un conseil des gouverneurs provisoire

- » Que soit nommé, dans les six mois qui suivent le dépôt du présent rapport, un conseil des gouverneurs provisoire en vue d'assurer la création d'une université de langue française dans le CSO et qu'il puisse œuvrer, avec le Collège Boréal, à l'implantation du nouveau campus conjoint permanent.
- » Que ce conseil soit composé de personnes qui ont des assises dans les différentes communautés francophones du CSO, ou qu'elles les connaissent, qu'il y ait des membres avec une expérience en démarrage d'institutions, des professionnels ayant des expertises dans le domaine postsecondaire et financier, dans le milieu des affaires et qui proviennent des communautés immigrantes francophones. De même, ce conseil doit inclure une présence étudiante francophone.
- » Il est entendu que les membres de ce conseil adhèrent au principe d'une université de langue française.

Notons d'emblée que la région est le plus grand centre canadien pour quatre types d'activités :

1. Finances et affaires
2. Médias de grande diffusion (télévision, cinéma, Internet)
3. Haute technologie de création et d'exploitation (logiciels et utilisation de la technologie) souvent en liaison étroite avec la création médiatique et
4. Les industries de la santé ancrées par les grands centres hospitaliers et de recherche.

Cette constellation offre, à la nouvelle université, une occasion unique de se spécialiser dans certains programmes de pointe où s'insèrent des spécificités correspondant aux éléments de son mandat communautaire. Il faudra insister sur la place de la langue française pour les étudiants et étudiantes dans une institution de langue française : le français y joue un rôle permettant aux francophones de se sécuriser tout en accédant à un niveau supérieur de communication en français, ouvrant ainsi les portes à une mobilité internationale dans la francophonie. En parallèle, cette institution permettra à sa clientèle de maîtriser l'anglais dans leur champ d'étude. Les programmes doivent aussi tenir compte du fait que beaucoup d'étudiants et d'étudiantes venus de l'étranger auront besoin de programmes d'appui pour leur insertion dans les

milieux canadiens et internationaux (par exemple : finances et commerce) où l'anglais est la langue dominante.

La nouvelle université devra pouvoir concilier deux concepts souvent traités, dans la discussion publique, en opposition l'un à l'autre : d'une part, un noyau éducatif où les langues et la communication relèvent du courant des arts libéraux et, d'autre part, une tradition qui pousse vers l'implication des étudiants et étudiantes dans un monde ultra-compétitif et commercial, où les nouvelles technologies et, plus généralement, les avancées scientifiques jouent un rôle croissant.

La vision du Comité repose sur le dépassement de ces manières désuètes de concevoir les disciplines. Certaines des plus anciennes universités de type « arts libéraux » de plus grand prestige mais de taille relativement modeste – par exemple Newbury College au Vermont et Colgate University à New York – se sont lancées dans le développement d'espaces de création et d'entrepreneuriat où les étudiants et étudiantes reçoivent un mentorat pour explorer l'application de nouvelles idées qui relient imagination, créativité individuelle, innovation et l'application de technologies appropriées.

Le Comité s'est permis d'imaginer une institution publique d'excellence mettant l'accent sur la création d'un milieu francophone dans lequel les idées les plus novatrices seraient encouragées par un système souple de partenariats avec d'autres institutions universitaires, des entreprises publiques et des acteurs du secteur privé. Il est à noter que chacun des quatre grands types d'activités de la région, esquissés ci-dessus, sont susceptibles d'avoir des applications où la pédagogie de créativité pourrait prendre une place importante.

Ceci dit, les champs d'études évoqués par le Comité sont :

1. Programmes fondamentaux :

En ce qui concerne la programmation de la future université, le Comité a mené une première réflexion sur les champs d'études qui pourraient être priorisés. Dans le cas de certains programmes exigeant un volume d'inscription improbable pour une petite institution et des coûts d'infrastructures prohibitifs, il serait surtout question de préparer la clientèle aux spécialisations qui seraient offertes dans d'autres institutions par ententes spécifiques.

Ceci dit, les champs d'études évoqués par le Comité sont :

- Finances et administration des affaires
- Santé
- Langues
- Sciences sociales
- Sciences
- Médias, technologie de l'information et sécurité informatique

2. Pôles d'excellence :

Ces pôles impliqueraient un rôle particulier en ce qui concerne la communication et la pluridisciplinarité :

- Finances et administration des affaires
- Technologie et création médiatique
- Sociologie de l'intégration et transitions des francophones au Canada, dispersion et urbanisation.

La recherche serait donc axée autour de ces pôles d'excellence. Au sujet de la question de l'intégration, l'université pourrait créer un observatoire de la francophonie et de l'intégration.

Le Comité a eu l'occasion de se pencher sur différentes approches pédagogiques.

Un élément qui a alimenté sa réflexion repose sur une articulation étroite entre les programmes universitaires et collégiaux. À ce chapitre, le cas du Collège Humber et de l'Université de Guelph, où le partage d'installations leur ont permis de développer ensemble des programmes de technologies de l'information uniques, témoigne de l'efficacité de l'approche. Le partage d'installations entre la nouvelle université et le Collège Boréal pourrait ainsi favoriser le développement et constituer un meilleur continuum de formation pour la clientèle.

D'autre part, les collaborations et partenariats que pourraient établir cette université avec d'autres établissements de langue française et bilingues de la province pourraient contribuer à attirer, au final, une plus grande clientèle francophone pour tous, si cette dernière s'occupait de la formation de base dans des programmes spécialisés, pour ensuite diriger la clientèle vers le partenaire.

En ce qui concerne la programmation du Collège Boréal, le Comité estime qu'il doit poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée, tout en cherchant à maximiser les opportunités que créeraient son arrivée dans de nouvelles installations, mieux adaptées à la prestation de programmes collégiaux.

Il devrait aussi profiter d'un lieu physique qui offre une gamme plus complète de programmes et de services collégiaux qui serviront d'attrait pour la clientèle.

En somme, la nouvelle université et le Collège Boréal devraient se voir accorder les moyens pour permettre l'expression et la valorisation de la créativité par toutes idées ou façons de faire novatrices.

9

DÉMARRAGE

Conscient que l'implantation d'une université de langue française doit être envisagée et réalisée sur une période de dix ans et plus, s'amorçant avec son ouverture en 2020 et l'admission de la première cohorte d'étudiants et d'étudiantes, attentif au fait que le Collège Boréal doit emménager dans un nouveau site au cours de la même année, le Comité propose un plan de démarrage, soit une feuille de route qui s'appuie sur les fondements identifiés ci-dessous.

Ce plan doit comprendre les composantes suivantes :

- D'abord, l'engagement formel par le gouvernement de l'Ontario de créer une université de langue française dans le CSO, avec son campus principal dans la RGT pour accueillir une première cohorte étudiante en septembre 2020.
- Qu'il procède à la nomination d'un conseil des gouverneurs provisoire.
- Qu'il s'engage à accorder un financement de démarrage de l'ordre de 60 millions de dollars échelonné sur quatre ans, à partir de 2016, et qui sera géré par le conseil des gouverneurs provisoire (voir annexe 4).
- Qu'il s'engage à accorder les fonds d'immobilisation et d'implantation nécessaires pour la mise en place d'un campus physique partagé entre la nouvelle université et le Collège Boréal en prévision d'une ouverture en septembre 2020.

Financement de démarrage et d'immobilisation

- » Qu'un financement de démarrage d'au moins 60 millions de dollars sur quatre ans soit accordé, dès l'exercice financier 2016-2017, afin de permettre la création de l'université et son développement en prévision d'une ouverture en septembre 2020, en même temps que l'ouverture du campus conjoint permanent de Toronto.
- » Qu'un financement d'immobilisation sur 10 ans soit prévu dès maintenant afin de permettre à la nouvelle université et au Collège Boréal de construire conjointement le campus principal dans la RGT.

Le Comité croit que ce conseil des gouverneurs provisoire et ce financement doivent être mis en place dans les plus brefs délais pour que le projet puisse s'agencer avec les besoins de la communauté et le calendrier de développement du Collège Boréal.

Engagement fédéral

- » Que le gouvernement de l'Ontario engage immédiatement un dialogue avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la participation financière de ce dernier à l'initiative, notamment dans le cadre du Programme d'appui des langues officielles et des programmes d'investissements bonifiés en infrastructure.

Le Comité croit également que le gouvernement provincial doit entreprendre des négociations avec son vis-à-vis fédéral, dans le cadre du Programme des langues officielles en éducation, afin d'obtenir son engagement financier pour cette initiative. Considérant que le nouveau gouvernement à Ottawa s'est engagé à majorer les dépenses en infrastructure et compte tenu de ses contributions antérieures en vue de l'expansion de l'éducation postsecondaire en français en Ontario et ailleurs au Canada, le contexte s'avère des plus favorables à de telles discussions.

10

CONCLUSION

Les membres du Comité remercient le gouvernement et, plus particulièrement, les ministres de la Formation et des Collèges et Universités qui se sont succédés ces deux dernières années pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Nous invitons maintenant la province à donner suite à nos recommandations dans les plus brefs délais. Il est important d'éviter une interruption dans l'élan qui est donné à ce projet actuellement.

Nous complétons notre mandat avec l'espoir de le voir agir rapidement pour donner naissance à une institution universitaire de langue française. Au palier collégial, nous avons la conviction que le Collège Boréal continuera de relever le défi de bien desservir la population francophone du CSO.

Nous sommes confiants que la province saura trouver les moyens de soutenir la création d'un milieu de vie postsecondaire en français dynamique où résidences étudiantes, programmes de bourses et de soutien financier, programmes de formation souples, flexibles et accessibles à distance feront partie de l'arsenal d'outils à sa disposition pour favoriser la participation des francophones du CSO aux études en français.

Les efforts investis par la communauté francophone de l'Ontario pour créer une université de langue française remontent à la fin des années 1980.

Depuis ce temps, jamais n'y a-t-il eu aussi large consensus qu'aujourd'hui en faveur de la naissance d'une telle université. Et, jamais n'a-t-il été aussi important d'agir, particulièrement dans le CSO, qu'aujourd'hui. La population francophone de cette région est en pleine croissance. La demande pour des écoles de langue française sur le territoire ne se dément pas et dépasse largement, depuis 10-15 ans, le taux d'augmentation de la population francophone. Depuis le milieu des années 1990, ce n'est pas moins de 60 000 à 70 000 francophones de plus qui se sont ajoutés dans la région. Et, la tendance semble se maintenir, renforcée par les nouvelles politiques d'immigration provinciales. La réalité du Centre-Sud-Ouest n'est pas celle des années 1990. Puis, cette communauté a le regard résolument tourné vers l'avenir, un avenir garant du succès qu'elle mérite.

Publication du rapport :

- » Dans le but de favoriser les échanges et de faire avancer l'initiative, le Comité recommande au ministre de rendre public le présent rapport dans les plus brefs délais après son dépôt.

Pour ce faire, la région a un urgent besoin de solidifier son infrastructure communautaire et institutionnelle notamment du côté de la formation postsecondaire. L'offre de cours et de programmes universitaires n'a pas suivi la tendance démographique des dernières années et, à présent, les diplômés du secondaire francophone font face à un cul-de-sac académique. Cette situation a un impact direct sur la capacité des écoles de langue française d'inscrire et de retenir les élèves, portant ainsi atteinte aux droits constitutionnels des francophones.

Nous savons que les besoins démontrent la nécessité d'agir. Il ne reste qu'à poser un geste audacieux, un geste profondément judicieux pour ouvrir aux francophones du CSO toutes les possibilités de réaliser leur plein potentiel.

Il faut donc agir, et il faut agir maintenant.

Merci.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- i Le Canada, le bilinguisme et le commerce, *Conference Board du Canada*, 2013, 39 pages.
- ii Bâtir l'avenir : Pour accroître la capacité du système d'éducation de l'Ontario à dispenser un enseignement postsecondaire en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest – Sommaire des recommandations du Comité d'experts en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest de l'Ontario, *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, 2013, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 24 pages.
- iii Ibid., 5
- iv Ibid., 20
- v L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : Pas d'avenir sans accès ; Rapport d'enquête – *Commissariat aux services en français*, Juin 2012, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 74 pages.
- vi Ibid., 2
- vii Les francophones de l'Ontario, Données du recensement de 2011 selon la Définition inclusive de francophone (DIF), *Office des affaires francophones*, 2009-2014, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- viii Mandat du Comité consultatif en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-Sud-Ouest de l'Ontario, *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, 2014.
- ix Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française, *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, 2011, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 60 pages.
- x Le Canada, le bilinguisme et le commerce, op. cit., iii
- xi Bâtir l'avenir, op. cit., 11.
- xii Les francophones de l'Ontario, Données..., op. cit.
- xiii Source : Statistique Canada, recensement de 2011
- xiv À Kingston, on note la présence de l'université Queen's et du collège St. Lawrence, à Thunder Bay, de Lakehead et de Confederation, à Peterborough, de Trent et Sir Sanford Fleming, puis dans le Grand Sudbury, de l'Université Laurentienne, des collèges Cambrian et Boréal.
- xv Les francophones de l'Ontario, Données..., op. cit.
- xvi Pas d'avenir sans accès, op. cit., 2
- xvii Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario..., op. cit., 18
- xviii Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario..., op. cit., 5
- xix Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation du système d'éducation postsecondaire, *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, Novembre 2013, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 19 pages.
- xx Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, *Regroupement étudiant franco-ontarien, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne*, février 2015, 44 pages.
- xxi Ibid., 3
- xxii Données fournies par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, 2015.
- xxiii L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015), Serge Dupuis (U. Laval), Alyssa Jutras-Stewart (U. Laurentienne), Renée Stutt (Conseil scolaire cath. du Nouvel-Ontario), *Revue du Nouvel-Ontario*, Numéro 40, 2015, pp. 13-104.
- xxiv La flexibilité : La marque du concept de l'université moderne – document de réflexion stratégique, *Contact Nord*, 2015.

ANNEXE 1

Composition du Comité consultatif en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-Sud-Ouest

Diane Dubois, présidente du Comité consultatif, vice-présidente associée à la retraite du Collège Boréal

Marie-Ève Chartrand, étudiante, Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

Gisèle Chrétien, membre du Barreau du Haut-Canada et membre de l'exécutif de la Corporation du développement économique du Grand Sudbury, ancienne présidente du Collège Boréal et présidente sortante du conseil d'administration de TFO

Stacy Churchill, Ph.D., professeur émérite, Université de Toronto

Annie Dell, directrice de développement économique, Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario

Maxim Jean-Louis, président-directeur-général, Contact Nord

Jacques Kenny, directeur général, Entité de planification des services de santé en français Érié St. Clair/Sud-Ouest

Claude Lajeunesse, membre du conseil d'administration et président du comité de gouvernance et des ressources humaines, Énergie atomique du Canada et recteur de l'université Ryerson de 1995 – 2005.

Geneviève Latour, étudiante, Regroupement étudiant franco-ontarien

Jacques Naud, vice-président, ventes et distribution, Première Financière du Savoir

Wesley Romulus, président, Ampil Solutions Inc.

Denis Vaillancourt, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario

ANNEXE 2

Les institutions hors province étudiées

1. L'Université Sainte-Anne –

Fondée en 1890, cette université de langue française se voit accorder, deux ans plus tard, par loi provinciale, tous les droits et privilèges conférés à un tel statut. En 2003, elle fusionne avec le Collège d'Acadie créé huit ans plus tôt. L'Université compte quelques 500 étudiants et étudiantes à temps plein et partiel pour une douzaine de programmes de 1^{er} cycle et cinq programmes collégiaux. L'institution offre des cours de français langue seconde et est reconnue pour ses cours d'immersion intensifs. Elle offre aussi un test de placement linguistique.

Sainte-Anne dispense ses cours dans cinq campus situés dans les communautés acadiennes de la province et privilégie la formation à distance entre ses campus. Elle a forgé huit partenariats avec des établissements postsecondaires aux États-Unis, au Mexique et au Canada (Maritimes et Ontario).

2. L'Université Bishop's –

Alors que le Collège Bishop's existait depuis 10 ans, en 1853 l'institution se voit attribuer une charte royale en tant qu'université. Bishop's devient non-confessionnel en 1947.

L'université établie à Lennoxville en Estrie compte un modeste campus satellite à Knowlton. Cette université unilingue de langue anglaise, compte un effectif étudiant de 1 850 personnes à temps plein et de 550 à temps partiel. Alors que 13 % des étudiants et étudiantes proviennent de l'étranger, les autres sont originaires, à parts égales, du Québec et des autres provinces canadiennes.

L'Université a forgé avec le temps quelques 30 partenariats avec des universités sur quatre continents. Elle propose plus de 100 programmes de 1^{er} cycle dans des disciplines comme les sciences humaines, les sciences sociales, les sciences et mathématiques, l'administration des affaires et l'éducation.

3. L'Université de Saint-Boniface –

Fondée en 1818 en tant que collège et incorporée en 1871, cette institution de langue française participe à la fondation de l'Université du Manitoba en 1877. En 2011, elle change de nom pour devenir une université.

Saint-Boniface offre une éducation universitaire générale et spécialisée ainsi qu'une formation professionnelle et technique. Au niveau du baccalauréat, elle offre des programmes complets pour ses 400 étudiants et étudiantes à temps pleins en arts, service social, traduction, sciences, éducation, administration des affaires et sciences infirmières. Pour ses effectifs de 460 étudiants et étudiantes aux études supérieures elle propose deux programmes ; un en éducation et l'autre en études canadiennes.

L'Université compte aussi une École technique et professionnelle qui offre une gamme variée de formations axées sur l'emploi et le marché du travail, comprenant des stages en milieu de travail. USB offre des programmes en partenariat avec l'Université du Manitoba, l'Université d'Ottawa et le Red River College.

4. Le Campus Saint-Jean –

Fondé en 1908 par les Oblats, il s'affilie en 1970 à l'Université de l'Alberta. Installé dans la capitale provinciale, le Campus est une faculté à part entière de l'Université et offre neuf programmes de baccalauréat et deux programmes de maîtrise. Certains programmes sont offerts en format bilingue conjointement avec d'autres facultés de l'Université.

Le campus offre aussi des programmes d'échanges et des partenariats internationaux. Comptant quelques 725 étudiants et étudiantes, Saint-Jean accueille une clientèle en provenance de plus de 30 pays.

Malgré ses liens avec l'Université de l'Alberta, le Campus compte sur un comité exécutif qui veille à la direction universitaire et un comité de gestion qui supervise l'administration. Alors que les Québécois comptaient pour environ 30 % des inscrits dans les années '70, aujourd'hui, ils ne représentent plus qu'un pour cent de la population étudiante. En revanche, le nombre de francophones des autres provinces canadiennes est en hausse constante.

ANNEXE 3

Les interlocuteurs rencontrés

1. Acteurs politiques et gouvernementaux :

Brad Duguid, ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Reza Moridi, ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Madeleine Meilleur, ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et ministre déléguée aux Affaires francophones

Sheldon Levy, sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Deborah Newman, ancienne sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Paul Genest, sous-ministre des Affaires francophones et conseiller spécial pour les ententes de mandat stratégiques

Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe de la Division des politiques stratégiques et des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités (aujourd'hui sous-ministre des Affaires francophones)

Janine Griffore, sous-ministre adjointe de la Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche, ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Jean-François Lepage, économiste/sociologue, Statistique Canada

De même que plusieurs directeurs, gestionnaires, conseillers et agents du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, du ministère de l'Éducation et de l'Office des affaires francophones

2. Intervenants du milieu postsecondaire :

Sylvie Beauvais, vice-présidente associée – CSO, Collège Boréal

Marc Bédard, vice-président académique, Université de Hearst

Solange Belluz, directrice exécutive des Relations gouvernementales, institutionnelles & internationales, campus Glendon de l'Université York

François Boileau, commissaire aux services en français

Johanne Bourdages, vice-rectrice associée aux études de l'Université d'Ottawa

Lise Bourgeois, présidente de La Cité

James Brown, directeur général de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire

Judith Charest, directrice du Bureau de développement des affaires Toronto, La Cité

Gabor Csepregi, recteur de l'Université de St-Boniface

Christian Detellier, vice-recteur aux études et Provost de l'Université d'Ottawa

Mona Fortier, directrice principale des Communications et du Développement des marchés de La Cité

Alex Freedman, chef de cabinet du Rectorat, Université Laurentienne

Dominic Giroux, recteur et vice-chancelier de l'Université Laurentienne

Denis Hurtubise, vice-recteur associé aux études et affaires francophones de l'Université Laurentienne

Donald Ipperciel, principal du campus Glendon de l'Université York et président du Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO)

Sylvie Landry, directrice des Collaborations et partenariats – Affaires francophones de l'Université Laurentienne

Rhonda Lenten, vice-présidente académique, Université York

Stephen Murgatroyd, recruteur principal et président-directeur-général de Collaborative Media Group

Pierre Ouellette, recteur de l'Université de Hearst

Claudette Paquin, membre du conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne

Linda Pietrantonio, vice-rectrice associée – programmes de l'Université d'Ottawa

Gary Polonsky, ancien président du collège Durham et premier président de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (UOIT)

Pierre Riopel, président du Collège Boréal

Allister Surette, recteur et vice-chancelier de l'Université Sainte-Anne

Danielle Talbot-Larivière, vice-présidente, Les entreprises Boréal, Collège Boréal

Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton

Pierre Zundel, recteur et vice-chancelier de l'Université de Sudbury

ANNEXE 4

Plan de mise en œuvre

Afin d'estimer les coûts associés avec la mise en œuvre de ce projet, notre comité s'est penché sur les différentes tâches que le conseil des gouverneurs aurait à se donner au cours de la période de 2016-2020. Pour ce faire, il serait accompagné, dès le départ, d'une équipe de permanents qui assurerait la mise en œuvre au quotidien.

Parmi les tâches de l'équipe de mise en œuvre, notons :

En 2016 :

Phase 1 – trois premiers mois

- Amorcer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre
- Préparer un projet de charte d'université
- Élaborer un budget de fonctionnement du comité sur quatre ans
- Embaucher l'équipe de gestionnaires capables de mener le projet à terme, soit à son ouverture en 2020 ; et capable d'appuyer les différentes instances (comité de mise œuvre / conseil des gouverneurs / sénat) dans leurs rôles respectifs
- Identification des futurs gouverneurs
- Adoption par l'assemblée législative de la Charte

Phase 2 – trois prochains mois

- Compléter l'embauche de l'équipe de mise en œuvre
- Embaucher une firme qui sera responsable de l'embauche du premier recteur de l'université
- Faire concorder la mise en œuvre de l'université avec le développement du site permanent du Collège Boréal en 2020

Plusieurs chantiers chemineront sur l'ensemble de la première année, soit :

- Poursuite de l'élaboration du plan de mise en œuvre, y compris :
- Élaboration du devis pédagogique
- Identification du futur site en collaboration avec le Collège Boréal
- Élaboration de la structure et des politiques administratives
- Identification du nom et développement de la marque de commerce, ainsi que le positionnement dans le marché
- Analyses et planification institutionnelle
- Élaboration et identification des partenariats et collaborations
- Développement de scénarios financiers, y compris un appui aux négociations d'une nouvelle entente du PLOE avec le gouvernement fédéral

En 2017 :

- Poursuivre l'exécution du plan de mise en œuvre
- Compléter l'embauche du recteur
- Créer le Sénat de l'université
- Allouer les fonds pour la programmation, élaborée au moyen des partenariats et collaborations
- Amorcer les consultations externes :
 - La communauté francophone du CSO
 - Les clientèles étudiantes en devenir
 - Le milieu des affaires
 - Autres acteurs clés
- Embauche des cadres supérieurs et mise en place de l'équipe de gestion

En 2018 et 2019, les activités se poursuivront avec l'embauche du personnel administratif, enseignant et de soutien. Il y aura aussi le lancement des efforts de recrutement de la clientèle et l'aménagement du site en collaboration avec le Collège Boréal, en prévision d'une ouverture en septembre 2020.



A large area of the page is filled with horizontal blue lines, providing space for writing or drawing.





A series of 25 horizontal lines for writing, spaced evenly down the page.

